

PETITS TRAITÉS
PUBLIÉS PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES.

NEUVIÈME LIVRAISON.

DE LA
VRAIE DÉMOCRATIE,
PAR
M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE,
DE LA SECTION DE PHILOSOPHIE.



PAGNERRE, LIBRAIRE, || PAULIN ET C^{ie},
RUE DE SEINE, 14. || RUE DE RICHELIEU 60.

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,

Rue Jacob, 56.

100p

SPECIAL
COLLECTIONS
DOUGLAS
LIBRARY



QUEEN'S UNIVERSITY
AT KINGSTON

KINGSTON ONTARIO CANADA

PETITS TRAITÉS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

NEUVIÈME LIVRAISON.

Paris. — Typographie de Firmin Didot Frères , rue Jacob , 56.

PETITS TRAITÉS
PUBLIÉS PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES

—
DE LA
VRAIE DÉMOCRATIE,

PAR
M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE,

DE LA SECTION DE PHILOSOPHIE.



PAGNERRE, LIBRAIRE, || PAULIN ET C^{ie},
RUE DE SEINE, 14. || RUE DE RICHELIEU, 60.
FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
rue Jacob, 56.

—
1849.

AC911, 1849 B37

DE LA
VRAIE DÉMOCRATIE.

CHAPITRE PREMIER.

Du principe de la démocratie, la vertu.

Montesquieu, dans l'*Esprit des Loix*, a dit :
« Le principe du gouvernement démocratique,
« c'est la vertu ; » et il a employé tout un cha-
pitre de son immortel ouvrage (liv. III, chap. 3)
à démontrer cette maxime, restée dans la science
comme un axiome incontestable depuis que son
génie l'a consacrée.

Voyons ce qu'il y a de profondeur et d'uti-
lité dans une telle maxime.

Si elle est vraie, comme nous le pensons,
quelle application peut-elle actuellement rece-
voir dans l'organisation de la démocratie fran-
çaise? La philosophie qui l'inspirait au XVIII^e
siècle, ne peut-elle pas aujourd'hui la féconder
encore en montrant les véritables et solides

P./sc
Clavreuil
Feb 2007
94.38

conséquences qu'elle doit porter pour nous ?

Si Montesquieu vivait de nos jours , il pourrait nous être suspect , à bon droit. Au milieu de tant de basses adulations dont le peuple, devenu roi, est l'objet, on pourrait prendre l'auteur de l'*Esprit des Lois* pour un flatteur de plus, et un sophiste à dédaigner ou à redouter comme tant d'autres. Plus même son axiome serait louangeur, plus notre défiance serait légitime et prudente. Mais Montesquieu écrivait sous une monarchie, il y a justement un siècle, à un moment où aucun symptôme n'annonçait cette puissance souveraine du peuple et son irrésistible avènement. Le nouveau maître alors n'était pas même pressenti ; car le génie, tout sagace qu'il est, ne peut deviner des secrets qui n'appartiennent qu'à Dieu ; et Rousseau, quoique plus démocrate que Montesquieu, ne se doutait pas davantage, en faisant la théorie du principe de la souveraineté nationale, que l'application de ce principe fût si proche. Il défendait une vérité sans penser qu'elle serait bientôt la loi d'un grand peuple, et qu'il prédisait un nouveau règne.

Nous pouvons donc croire à la sincérité de

Montesquieu ; nous pouvons l'étudier sans craindre de rencontrer dans son opinion une erreur intéressée, ou un mensonge. S'il se trompe, c'est à son insu ; et sa bonne foi n'est pas plus douteuse que son génie.

Bannissons également une autre crainte. La vertu sans doute est difficile à l'homme ; mais elle ne lui est pas inaccessible. Il y a bien longtemps que la sagesse antique nous a dit que « les Dieux ont mis la sueur en avant de la vertu. » Mais si le chemin est pénible, il n'est pas infranchissable, et c'est la gloire des États aussi bien que des individus de le parcourir. Ce sont là de ces nobles entreprises qu'il est beau de tenter ; y succomber même est un honneur. Montesquieu n'a pas prétendu que toute démocratie fût nécessairement vertueuse : il a dit seulement que pour durer toute démocratie devait l'être, et que la vertu était le solide aliment dont elle devait tâcher de se nourrir pour subsister longtemps. C'est un but éloigné, une espérance que Montesquieu nous montre ; c'est à une lutte qu'il nous convie ; mais les combats qu'il nous propose sont de ceux qui font la grandeur et la prospérité des peuples.

Devant cette austère maxime, notre modestie n'a donc point à rougir; notre faiblesse n'a point à se décourager. Une nation peut être vertueuse, puisque Dieu a permis à l'homme de l'être; et l'exemple même de plus d'un peuple illustre nous invite à répondre à l'appel des sages, en ne désespérant point de mettre leurs conseils à profit.

Qu'a voulu dire précisément Montesquieu? La vertu n'est-elle donc pas nécessaire à tous les États? Quel est ce privilège de la démocratie? Pourquoi seule est-elle soumise à cette condition, qui paraît cependant la condition générale de tous les gouvernements? Le mal, à ses degrés divers, peut-il donc être pour quoi que ce soit un principe de conservation et de durée? Et le bien n'est-il pas la loi commune des sociétés humaines, comme il l'est de l'univers entier?

Montesquieu a distingué avec grande raison la nature des gouvernements et leur principe.

La nature d'une chose, c'est ce qui la fait être ce qu'elle est; la nature d'un gouvernement, c'est ce qui lui donne la forme particulière qu'il revêt. Voilà plus de deux mille ans que les philoso-

phes de l'antiquité, échos du bon sens populaire, ont établi qu'il n'y a que trois formes possibles, trois natures de gouvernements. Le pouvoir dans les sociétés civiles ne peut être remis qu'aux mains d'un seul, ou de plusieurs, ou de tous. De là la monarchie, l'aristocratie et la démocratie, qui d'ailleurs peuvent dévier et se corrompre en substituant des intérêts particuliers à l'intérêt général, et devenir la tyrannie, l'oligarchie et la démagogie.

La nature de la démocratie, c'est donc d'être le gouvernement de tous, de même que la nature de la monarchie ou royauté, c'est d'être le gouvernement d'un seul, et la nature de l'aristocratie, d'être le gouvernement de quelques-uns, qui visent à devenir, et sont même, souvent, les meilleurs parmi leurs concitoyens.

Mais il ne suffit pas qu'une chose, qu'un gouvernement soit de telle façon plutôt que de telle autre. Il faut, en outre, que cette chose, ce gouvernement ait en soi un principe qui fasse vivre et mouvoir sa nature, qui le fasse agir et durer. Montesquieu, demandant aux passions humaines ce ressort nouveau, prétend que le principe du gouvernement monarchique, c'est

l'honneur, quand le gouvernement est soumis à des lois régulières, et la crainte, quand il obéit à la volonté despotique et à l'arbitraire du souverain ; que le principe de l'aristocratie, c'est la modération ; et qu'enfin le principe de la démocratie, c'est la vertu.

N'examinons pas de trop près ces théories, en ce qui concerne la monarchie, le despotisme et les aristocraties. Repoussons la crainte, ce principe de bassesse et de dégradation ; laissons l'honneur, comme Montesquieu l'entend, pour ce qu'il vaut, « ce préjugé de chaque personne
« et de chaque condition avec ses préférences
« et ses distinctions » souvent si vaines et si fausses ; ne nous arrêtons même pas à la modération, qui est pourtant une partie de la vertu sociale et individuelle ; allons tout droit à ce glorieux monopole que Montesquieu, sujet fidèle et serviteur illustre d'une monarchie, concède sans hésiter, et avec une sorte d'orgueil, à la démocratie, dont cependant il ne devait pas connaître l'empire encore lointain.

Pourquoi la vertu est-elle la loi spéciale de la démocratie ?

L'auteur de l'*Esprit des Loix* ne nous l'ap-

prend pas. Il nous dit bien « qu'il ne faut pas
« beaucoup de probité pour qu'un gouverne-
« ment monarchique ou un gouvernement des-
« potique se soutienne, et que, dans un État
« populaire, il faut un ressort particulier qui
« est la vertu. » Il ajoute même que « le corps
« entier de l'histoire confirme ce qu'il avance ; »
et il invoque le témoignage « des politiques
« grecs qui, vivant dans le gouvernement po-
« pulaire, ne reconnaissaient d'autre force qui
« pût le soutenir que celle de la vertu. » Oui,
sans doute ; l'expérience qui parle dans l'his-
toire, et les politiques grecs qui parlent dans
leurs ouvrages, trésors inépuisables qui peu-
vent toujours nous instruire, sont d'accord
avec Montesquieu. Mais ces témoignages, tout
admirables qu'ils sont, ne nous disent pas la
cause vraie qui confère à la démocratie ce droit
exclusif que ne partagent point avec elle les
autres gouvernements, pour qui la vertu est
une sorte de hasard et peut-être d'obstacle,
tandis qu'elle est la vie même de l'état démo-
cratique.

Cependant cette cause est bien simple, et elle
sort de la nature même de ce gouvernement.

Dans le gouvernement monarchique ou despotique, dans le gouvernement même de l'aristocratie, il y a nécessairement, au-dessus de la foule des sujets ou des citoyens, une souveraineté factice, plus ou moins librement consentie, le plus ordinairement imposée, à laquelle ils obéissent et dont ils dépendent. Telle est la loi de l'État. Il faut s'y soumettre, qu'elle soit d'ailleurs ou ne soit point suivant la raison : on obéit à un homme ou à des hommes, même quand des lois plus ou moins équitables tempèrent et limitent leur pouvoir. L'arbitraire du chef ou des chefs règne dans ces gouvernements, parfois contre le gré même de ceux qui les dirigent.

Tout au contraire dans l'état démocratique, comme la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens, tous égaux, tous membres de la même famille, il s'ensuit que le pouvoir supérieur ne peut être dans l'État que ce qu'il est dans les individus eux-mêmes. L'État doit nécessairement obéir au même principe que les hommes et les citoyens qui le composent : il ne peut pas en avoir un autre ; car à l'instant même, et par cela seul, il cesserait d'être ce qu'il est

et changerait de nature. Or, la loi du citoyen, la loi de l'homme, c'est la vertu, non pas en ce sens qu'il soit toujours vertueux, mais en ce sens du moins qu'il s'efforce toujours de l'être. L'homme n'a qu'un mobile et qu'un principe : c'est le désir et la pensée du bien, avec toutes les incertitudes, si l'on veut, toutes les faiblesses, toutes les erreurs de sa nature faillible, mais aussi avec ces généreux efforts, cette constance inébranlable, ces sublimes instincts et cette claire conscience qui ont fait et feront dans tous les temps les honnêtes gens, les héros, les saints et les sages. Telle est la véritable loi de l'homme : telle est la loi de cette forme d'État où les hommes sont demeurés libres et souverains, et où ils n'ont point dû abdiquer, pour des motifs trop souvent invincibles et ignorés, entre les mains d'un seul ou de plusieurs maîtres.

Il n'y a donc point de place dans l'État populaire pour ces pouvoirs moyens, plus ou moins habilement imaginés, qui cachent presque toujours à l'État, dans les autres formes politiques, son véritable but, sa véritable loi. Dans la démocratie, l'État est placé

face à face , et sans aucun intermédiaire , puisqu'il n'en existe point , devant la loi morale elle-même , avec toutes ses difficultés : sa grandeur et ses bienfaits quand on l'observe , ses châtimens implacables quand on la viole ou même quand on la néglige. Dans la vie , c'est là aussi le juge équitable et sévère devant lequel l'homme est placé. La démocratie a donc cet inappréciable avantage d'avoir pour règle unique la règle même que Dieu a voulu donner à l'humanité , règle sainte et périlleuse , qui explique à la fois et la juste gloire et les désordres des démocraties. Tant qu'elles sont restées fidèles à leur principe , elles ont offert au monde ces incomparables exemples qui feront l'éternel enthousiasme des nobles âmes ; quand au contraire elles l'ont oublié et méconnu , l'anarchie avec tous ses désastres et toutes ses hontes a été leur inévitable partage. C'est également le sort de l'homme , le sort de l'individu , qui paraît se dégrader d'autant plus qu'il a semblé quelques instants plus vertueux et plus sage. Dans la démocratie , le citoyen n'a qu'un seul devoir : c'est celui que la Providence impose à toutes ses créatures raisonnables et libres. Sous la monar-

chie, sous le despotisme, sous l'aristocratie même, le sujet a des devoirs de convention, à côté de ses devoirs naturels; et ces devoirs tout arbitraires sont d'autant plus impérieux qu'ils sont plus factices. L'honneur, tel que l'ont parfois entendu les monarchies, a sans doute inspiré de grandes actions; mais il a provoqué aussi bien des futilités et des extravagances. La crainte n'a jamais produit que ce qu'elle doit produire, c'est-à-dire, des lâchetés. A regarder ainsi les choses, la raison comprend et approuve jusqu'à certain point le noble orgueil des peuples libres et leur profond dédain pour les nations esclaves. On serait presque tenté de s'écrier avec le poëte athénien : « Oui, le Grec au « barbare a droit de commander, » si la liberté même ne s'abaissait en commandant à la servitude.

A l'autorité de Montesquieu, ajoutons-en une autre non moins imposante. Platon, jetant un plus vaste et plus profond regard sur les sociétés humaines, recherche dans sa *République* ce que c'est que l'État: Il ne s'inquiète guère des formes diverses que l'État peut revêtir et des dégradations dans lesquelles il peut se perdre;

non pas qu'il ne les connaisse aussi bien que personne, mais il les néglige parce qu'il les dédaigne comme honteuses et comme inutiles. Ce qui l'intéresse surtout, c'est l'essence même de l'État, le caractère vrai de l'institution politique que se donnent nécessairement toutes les sociétés. Et l'essence de l'État, quelle est-elle pour la sagesse de Socrate et de Platon? La pratique sociale de la justice. Le juste, voilà le but même de l'État. L'honneur et la crainte, si délicatement analysés par Montesquieu, sont des principes inconnus pour Platon, bien qu'il ait vu de son temps et des monarchies et des despotismes, parce que ce sont des principes faux. Or, la justice dans l'État, dans l'individu, ne se confond-elle point avec la vertu même? Et cette base inébranlable que Platon donne à l'État par excellence, n'est-elle pas le fondement propre de la démocratie, comme l'entend Montesquieu, et comme on cherche à la pratiquer de nos jours?

Ainsi le principe de cet état particulier qu'on appelle la démocratie, est le principe même de l'État en général; et si l'auteur de l'*Esprit des Lois*, par des théories incomplètes, nous laisse

au milieu de la route, Platon et son incomparable maître nous conduisent jusqu'à la vérité tout entière.

Oui, la vertu est le principe de la démocratie; oui, le juste, en d'autres termes la vertu, est le principe essentiel de tout État qui mérite réellement ce nom; et c'est se méprendre sur le but d'un gouvernement, quel qu'il soit, que de lui en supposer un autre. Mais la démocratie est le seul qui le reconnaisse et qui le poursuive.

J'avoue que Platon n'a pas pensé autant de bien de la démocratie, et qu'il serait peut-être étonné qu'on adressât, en son nom, de telles louanges à cette forme de gouvernement qu'il a si souvent critiquée. Mais Platon n'a connu que la démocratie athénienne; et il n'est pas impossible d'imaginer une démocratie qui soit égale, en plus d'un point, à l'aristocratie même de sa République. Grâce au progrès des mœurs et de la vraie civilisation, on peut, au dix-neuvième siècle, espérer mieux d'une nation de trente-cinq millions d'âmes que le philosophe n'espérait des cinq mille citoyens de son État idéal. La démocratie peut aujourd'hui, par la prati-

que intelligente du système de l'élection, devenir le gouvernement des meilleurs ; et le principe sur lequel elle se fonde, si ce n'est le nom qu'elle porte, peut être aussi pour elle d'un favorable augure.

Acceptons donc la maxime de Montesquieu ; en la complétant à l'aide des doctrines platoniciennes, comprenons-en bien toute la grandeur et toute la fécondité ; et puisque Dieu a voulu que la vertu fût la loi de l'homme, soyons certains qu'il a donné aux gouvernements que nous formons les moyens d'atteindre ce noble but, comme il les a donnés aussi à chacun de nous. Ayons foi dans la démocratie, puisqu'elle même a foi dans la vertu (1).

(1) Mégille, le Lacédémonien, fait cette remarque dans les *Lois de Platon* (liv. 1, p. 45, trad. de M. Cousin) : « Ce qu'on dit communément des Athéniens que, quand ils sont bons, ils le sont au plus haut degré, n'a toujours paru véritable. Ce sont, en effet, les seuls qui ne doivent point leur vertu à une éducation forcée ; elle naît en quelque sorte avec eux : ils la tiennent des dieux en présent ; elle est franche et n'a rien de fardé. » La vertu semblait naturelle à la démocratie athénienne, parce qu'Athènes avait développé le principe démocratique plus que toutes les autres cités grecques ; et voilà aussi pourquoi Minerve (Athéné), déesse de la sagesse, lui avait donné son nom.

CHAPITRE II.

Des diverses parties de la vertu.

Pour mieux comprendre et pratiquer la vertu, étudions, sous la conduite de la philosophie, les parties diverses qui la forment. En connaissant par l'analyse les devoirs principaux qu'elle nous impose, nous saurons peut-être plus fidèlement les suivre.

Dans ces délicates et saintes matières, il est un guide toujours autorisé : c'est Platon. Les pères de l'Église se sont instruits à son école, et le christianisme, en puisant à ces sources pures et fécondes, ne les a point taries. Nous pourrons y puiser à notre tour, sans craindre de rien ravir à leur éternelle abondance.

D'abord, Platon a toujours soutenu que la vertu est une; et nous pouvons constater par l'observation, comme il l'a fait lui-même, que toutes les actions vertueuses, quelles qu'elles soient, ont un caractère commun qui nous permet de les reconnaître et de les classer sous

l'idée générale qui les représente. Mais, tout en admettant cette unité de la vertu, Platon y distingue le plus souvent quatre parties, et quelquefois cinq.

Ces parties de la vertu sont : la prudence, le courage, la tempérance et la justice, à laquelle Platon joint aussi la sainteté, que nous n'aurons garde d'en séparer.

Voilà ce que Platon appelle les biens divins, ces premiers des biens pour l'homme, dont l'ignorance et l'orgueil poursuivent trop souvent avec une aveugle avidité ces autres biens de moindre valeur, qui se nomment la santé, la vigueur, la richesse. Ceux-là sont des biens humains, qui ne viennent jamais durables et solides qu'à la suite des autres, et qui, manquant de ce ferme appui, ne sont guère pour notre faiblesse qu'une occasion de chute et de ruine.

La prudence, avant tout, consiste à prendre de sages mesures, à proportionner les moyens au but qu'on se propose; à connaître clairement ce but, qui ne peut jamais être, sous quelque forme variée qu'il se présente, que le bien; et à y marcher par les voies les plus certaines. Mais

le conseil n'est éclairé qu'autant que la science y préside et l'accompagne. L'ignorance ne mène qu'à des abîmes : la science seule peut nous donner cette infailible lumière qui doit assurer nos pas. C'est donc la prudence qui conduit et qui conserve ; elle est la première des vertus , parce que c'est elle qui donne à l'homme et à l'État cette indispensable durée sans laquelle ils ne pourraient rien accomplir.

Le rôle du courage n'est pas moins important, ni moins clair. A considérer le vrai caractère qu'il doit avoir , le courage n'est pas autre chose, dans l'âme de l'homme , que « cette « force qui garde toujours l'opinion juste et légitime sur ce qu'il faut craindre ou ne pas « craindre, sans jamais l'abandonner dans la « douleur, le plaisir, le désir ou la peur. » En face d'un danger matériel ou moral, extérieur ou intérieur, l'homme vraiment courageux court ce danger avec constance, quand il sait que la honte est de le fuir, et que le devoir est de le braver. C'est l'éducation et l'habitude qui donnent au cœur de l'homme, mieux encore que la nature, cette forte trempe que rien ne lui

fait perdre dans le cours de la vie et qui résiste à l'épreuve de toutes les fortunes.

La tempérance, qui se joint si bien au courage, est l'empire qu'on exerce sur ses passions et ses plaisirs; l'homme tempérant est celui qui est maître de lui-même, et qui fait prédominer la partie raisonnable de son être sur la partie inférieure et brutale, faite pour obéir et se soumettre. « La tempérance est une manière d'être « bien ordonnée, une sorte d'accord et d'harmonie, » qui laisse à toute chose ses véritables et saines limites; qui non-seulement prévient le mal, en évitant l'abus, mais qui donne au bien lui-même, au courage, à la prudence, de justes bornes, et les garde de se changer en leurs contraires en s'exagérant.

La justice est cette vertu qui consiste à rendre à chacun, à chaque chose même, ce qui lui appartient et lui est dû. Les magistrats, qu'institue la cité, les juges, qui siègent sur leur tribunal auguste, que font-ils, si ce n'est « d'empêcher que personne dans la société ne « s'empare du bien d'autrui, ou ne soit privé du « sien? » La justice dans l'individu est donc cet exact rapport qu'il établit entre lui et ses sem-

blables, ses frères; c'est l'équitable conduite par laquelle il respecte les droits d'autrui et sait faire respecter les siens.

Par suite, la justice est la vertu sociale par excellence; elle est le fondement et le lien de la société. Les autres vertus ne s'exercent guère que dans l'âme de l'individu et à son profit. La justice s'exerce plutôt dans l'intérêt de tous; car c'est elle qui établit et consolide les relations des hommes entre eux. On peut être prudent, courageux, tempérant pour soi-même; on n'est juste que pour les autres. La justice n'est pas sans doute la seule vertu sociale, mais c'est la plus essentielle et la plus nécessaire. On peut la compléter par des vertus moins austères et plus douces; mais elle est indispensable, et l'État qui la méconnaît est bien près de sa décadence et de sa mort.

Enfin, la sainteté vient achever en quelque sorte la vertu de l'homme; car si l'homme a des devoirs et des rapports avec lui-même, avec ses semblables, il en a bien plus envers Dieu; et la vertu qui oublie et néglige la piété, est une vertu bien douteuse et bien obscure. Elle ignore d'où elle vient, et court grand risque de s'é-

garer dans cette route difficile de la vie, où la pensée de Dieu ne la soutient pas. La vertu qui se comprend ne peut point être impie.

Ainsi donc, sainteté, justice, tempérance, courage et prudence, voilà les principaux éléments de la vertu. Une seule de ces nobles qualités suffit pour que l'homme puisse paraître et se croire vertueux ; toutes ensemble, et réunies en un solide faisceau, elles font ces rares personnages qu'immortalisent le respect et l'admiration des peuples. Mais à quoi servirait de célébrer après tant d'autres, après les sages, les bienfaits de la vertu ? Disons avec Platon, dans le Phédon, que « la seule bonne monnaie contre laquelle il faut échanger tout le reste, c'est la sagesse. » Posons comme un axiome évident, et d'autant plus inébranlable qu'il n'a pas besoin d'être démontré, que la vertu est le plus grand bien de l'homme, que la rechercher sous toutes les formes est sa seule loi, et la pratiquer dans une certaine mesure, son seul bonheur.

Mais sachons-le bien : ces faces diverses de la vertu, ces vertus à demi divines, prudence, courage, tempérance, justice, piété, ne sont

pas moins fécondes pour les États que pour les particuliers. Les gouvernements peuvent les pratiquer comme les individus ; et l'on a vu paraître et tomber, sur la grande scène de l'histoire, des peuples courageux et lâches, des peuples justes et iniques, des peuples tempérants et dissolus, des peuples prudents et téméraires. Ainsi la vertu importe aux États autant au moins qu'aux individus, et elle leur est tout aussi possible.

Seulement, et cette remarque appartient encore à Platon, pour la prudence et le courage, il suffit à la société qu'une partie de l'État, à défaut de tous les citoyens, possède ces deux vertus. Si d'une part les défenseurs de la cité, ou comme nous les appelons, les soldats, sont courageux : si d'autre part les gardiens des lois, les conseillers de la nation sont prudents, il n'en faut pas davantage pour qu'on puisse dire de l'État qu'il est prudent et courageux. Les citoyens peuvent, dans un certain degré, ne pas l'être autant que lui, bien que les défenseurs et les conseillers de la cité se recrutent parmi eux. Mais pour la tempérance, pour la justice, il n'en va point de même : si les citoyens ne

sont pas personnellement tempérants , si dans leurs rapports réciproques , ils ne sont pas justes les uns envers les autres , sans parler de cette justice officielle et rare qu'appliquent les sévères tribunaux , l'État lui-même ne peut être que très-imparfaitement tempérant et juste.

Il faudra donc , dans la démocratie , que chaque citoyen s'applique surtout à être tempérant juste et saint , puisque le principe de la démocratie , c'est la vertu ; et que , pour la prudence et le courage , le citoyen peut s'en rapporter en partie à ceux qui sont chargés de le gouverner et de le défendre.

En résumé , nous voyons bien clairement ce qu'est la vertu pour l'individu , et ce qu'elle est pour l'État. Les devoirs qu'elle impose sont de part et d'autre tout pareils ; et puisque la démocratie doit accepter le noble joug auquel Montesquieu la soumet , cherchons les conséquences pratiques qu'entraîne surtout pour elle le principe de la vertu. L'histoire nous donnera ses témoignages ; et l'exemple du passé , mieux compris , nous révélera quelques-uns des secrets de l'avenir. En se rappelant ce qu'a été parfois la démocratie , on jugera mieux de ce qu'elle doit et peut être.

CHAPITRE III.

Des conséquences pratiques du principe de la vertu dans la démocratie.

D'abord, l'histoire des démocraties (1) atteste qu'elles sont à peu près le seul gouvernement qui se soit occupé comme il convient de l'éducation des citoyens. Ce qui se passe sous nos yeux, dans le sein de notre propre démocratie, nous prouve évidemment que c'est là une loi générale, que notre nation accomplira mieux encore que toutes les autres, parce qu'elle est plus démocratique qu'aucune d'elles. Les républiques ont toujours surveillé avec la sollicitude la plus attentive l'éducation de leurs enfants : Athènes, Sparte, Rome, nous le montrent assez. Les

(1) *L'histoire des démocraties.* Quand on parle des démocraties antiques, il ne faut jamais perdre de vue les restrictions fatales dans lesquelles y était enchaînée la liberté. Tout ce qu'on dit de ces gouvernements, par rapport aux démocraties actuelles, ne s'applique jamais qu'à la société des citoyens, des hommes libres.

monarchies, au contraire, ont en général négligé ce soin capital.

Cette préoccupation des démocraties se comprend et se justifie par le principe même sur lequel elles reposent. C'est dans les premières années de la vie qu'il faut former l'homme à la vertu et lui donner des mœurs ; car son âme, pure encore de tous les contacts qui plus tard pourront la flétrir, reçoit alors, et garde fidèlement les impressions profondes et salutaires. La vraie éducation est celle qui enseigne la vertu ; et parmi les philosophes, les plus grands et les plus sages sont ceux qui ont traité avec le plus d'étendue et de justesse cet inépuisable sujet. C'est que la démocratie, en soignant l'éducation de ses enfants, veille à son propre salut. Elle protège et conserve par là sa propre vie ; et l'ardeur toute maternelle qu'elle apporte à ce devoir sacré, est passionnée comme une sorte de défense personnelle. Il faut perpétuer la vertu pour que l'État subsiste ; il penche vers sa ruine, quand elle se relâche ; il meurt, quand elle lui manque. Qu'on demande à Montesquieu comment les démocraties s'abîment et finissent quand la vertu y est mise en oubli et que les

mœurs se dépravent ; l'on peut être assuré que ces grandes défaillances des peuples que signale l'histoire, ont toujours été préparées par une négligence et de longues perversions dans l'éducation des citoyens.

Un trait non moins spécial des démocraties, c'est l'amour sans bornes de la patrie. La gloire des républiques anciennes, et leur grandeur, l'enthousiasme que nous inspirent et qu'inspireront toujours leurs exemples, n'ont point d'autre cause. Dans la démocratie, on n'aime pas seulement la patrie « comme la mère commune ; » on l'aime surtout, bien que parfois sans le savoir, comme l'institutrice de la vertu. L'âme de l'homme est si naturellement faite pour le bien, qu'elle ne peut jamais donner qu'à lui ces irrésistibles dévouements. Le patriotisme a eu quelquefois, je ne le nie pas, ses erreurs et même ses crimes : en poursuivant le bien, il ne l'a pas toujours rencontré, parce qu'il reste toujours dans l'homme un fond de faiblesse, et qu'il se perd bien souvent par les sentiments mêmes qui lui ont été donnés pour le sauver. Mais ce n'en est pas moins le patriotisme, c'est-à-dire l'amour de la vertu, qui a fait

faire toutes les grandes choses dans les démocraties, qui a formé ces incomparables caractères, nos modèles et nos maîtres, que nous reproduirons sans doute, quand nos immenses sociétés pourront faire, pour l'universalité des membres qui les forment, ce que la patrie antique faisait pour ses rares citoyens. Le patriotisme est moins connu des monarchies, parce que la vertu principale du sujet est d'obéir au monarque, et que l'homme ne se dévoue jamais que très-imparfaitement à l'homme. Ce n'est que dans une démocratie que le philosophe peut dire : « La patrie a plus de droits et
« de respects à nos hommages, elle est plus au-
« guste et plus sainte devant les Dieux et devant
« les sages qu'un père, qu'une mère et que tous
« les aïeux. Il faut respecter la patrie, même
« dans sa colère; avoir pour elle plus de sou-
« mission et d'égards que pour un père; la ra-
« mener par la persuasion, ou obéir à ses or-
« dres; souffrir sans murmurer tout ce qu'elle
« commande de souffrir, fût-ce d'être battu ou
« chargé de chaînes. Si elle nous envoie à la
« guerre pour y être blessés ou tués, il faut y
« aller : le devoir est là; il n'est permis, ni de

« reculer , ni de lâcher pied , ni de quitter son
« poste. Sur le champ de bataille, devant le
« tribunal, partout, il faut faire ce que veut la
« République, ou employer auprès d'elle pour
« la fléchir les moyens que la loi accorde. En-
« fin, si c'est une impiété de faire violence à un
« père, à une mère, c'en est une bien plus
« grande de faire violence à la patrie. » (Platon,
Criton, p. 148, édit. de M. Cousin.) Croit-on
que le sage d'Athènes, que Socrate, eût jamais
tenu de la patrie un tel langage, si l'idée de
la patrie ne se fût confondue dans son âme avec
l'idée même de la vertu et du bien?

Par suite, il n'y a pas de gouvernement où
l'obéissance aux lois puisse être plus complète
que dans la démocratie. La loi n'y est pas seu-
lement l'ordre donné par la patrie, qu'on res-
pecte et qu'on aime, et par le magistrat qu'elle
institue : c'est le jugement de « la raison de-
venue la règle commune de l'État. » Il y a de
plus cet avantage dans les gouvernements libres,
que les citoyens, chacun pour leur part indivi-
duelle, ont participé à la confection de la loi qui
les régit. Mais ce n'est pas même une œuvre
personnelle qu'ils défendent en lui obéissant :

c'est la voix de la vertu qu'on écoute et qu'on suit en se faisant « le serviteur de la loi. » La crainte n'entre pour rien dans cette soumission généreuse et volontaire. Socrate, dans la prison où l'attend la ciguë, préfère, pour rester un bon citoyen, la mort à la fuite ; il redoute de trouver au seuil de son cachot les Lois de la République élevant leur voix accusatrice, et lui reprochant sa désobéissance comme un attentat à la vertu. Violenter la loi, c'est manquer à la foi promise, même quand la loi se trompe dans ses applications et qu'elle frappe un innocent. Le juge alors est seul coupable, et c'est se rendre presque aussi coupable que lui que de se soustraire à son jugement inique, mais légal ; car la loi, comme l'a si bien dit Aristote, « c'est l'intelligence sans les passions aveugles des hommes qui la font ou qui l'exécutent. » (*Politique*, III, XI, 4.) Le premier et le plus immuable principe de la vertu, c'est de ne jamais faire le mal, et de ne pas même le rendre quand on l'a reçu. D'ailleurs, la vertu, fondée sur la sagesse et ses immuables croyances, n'a-t-elle pas toujours pour soi l'équité des Dieux ? Et que peut-on craindre des hommes, quand la mort même dont ils dis-

posent ne peut que combler les espérances de toute une vie ?

Cette obéissance absolue à la loi , qu'on ne doit jamais changer que par les voies de la douceur et de la persuasion , a cette autre conséquence admirable, que la démocratie est celui de tous les gouvernements où l'ordre peut être à la fois le plus assuré et le plus réel. L'ordre qu'on obtient par la terreur sous les gouvernements despotiques est factice, et n'est bon que pour les esclaves ou pour des brutes. L'ordre vraiment digne de l'homme est celui qui s'allie avec la liberté, celui même qu'elle s'impose et qui vient d'elle, appuyé sur les principes inébranlables de la vertu et de la raison.

De cette obéissance à la loi sort une troisième conséquence politique, qui se développe et qu'on n'apprécie complètement que dans les démocraties. Certainement on doit obéir à la loi sans résistance, sans murmure même ; mais ceci ne veut pas dire qu'on doive l'approuver dans tout ce qu'elle prescrit. La loi n'est pas infaillible ; il faut donc la réformer quelquefois ; et comme toute violence est proscrite , et que le gouvernement démocratique est le seul qui puisse dire

légitimement que contre lui « l'insurrection n'est « jamais permise, » il ne reste que la discussion pour réparer le mal ou substituer à un bien devenu insuffisant un bien plus complet. La conscience dans l'homme n'abdique jamais ; et devant cet impartial et pacifique tribunal, le citoyen peut toujours citer les lois les plus augustes de son pays. Il faut donc dans la démocratie une liberté absolue de penser, une liberté absolue d'exprimer ce qu'on pense (1). Le citoyen doit à la patrie le fruit de ses méditations. Socrate passe sa vie, et la risque enfin, à conseiller ses concitoyens, qui le frappent sans le décourager. Il n'y a de limite aux conseils et aux critiques que la paix même de la cité et l'existence de l'État. Voilà pourquoi la liberté de la presse tient une telle place dans tous les États modernes qui, en devenant libres, se rapprochent de plus en plus du gouvernement modèle, de la démocratie. Il faut ajouter que, seule parmi les gouvernements, la démocratie peut

(1) Voilà comment « Athènes était l'endroit de la Grèce où l'on avait la plus grande liberté de parler, » comme Socrate le dit à Polus, dans le *Gorgias*. (Page 224, trad. de M. Cousin.)

admettre la liberté de discussion dans toute sa latitude. Quand on a pour base la justice et la vérité, qu'aurait-on à redouter de l'examen même le plus sévère ? La discussion, loin d'ébranler alors les principes sur lesquels s'appuie la société, ne fait que les rendre plus forts et plus indestructibles. La monarchie, l'aristocratie ne peuvent guère souffrir qu'on les discute, parce qu'on serait bien près alors de les renverser. La démocratie, si elle était toujours sage, pourrait hardiment appeler la controverse, qui n'aurait alors d'autre effet que de l'éclairer et de l'affermir. Elle s'offrirait aux coups de ses adversaires, sûre de toujours en triompher.

Mais ce n'est pas d'un ordre matériel et purement extérieur que la vertu peut se contenter. Il lui faut cet ordre intime et profond que la conscience de chaque citoyen doit recéler et qui est la ferme assise de l'ordre social lui-même : il lui faut l'ordre moral, sans lequel l'autre est à la fois sans valeur et sans durée. Elle l'exige de tous sans distinction ; mais elle l'exige plus étroitement encore des magistrats, dont l'exemple a tant d'empire même sur des égaux, obéissant à une autorité légitime.

Platon enseignait admirablement , voilà plus de deux mille ans , comment l'État pouvait , par des soins intelligents et délicats , se préparer des chefs dignes de le régir. Mais les vœux de Platon , tout réalisables qu'ils sont , n'ont jamais été réalisés ; et quand il s'est trouvé des sages à la tête des sociétés , c'est , presque toujours , la nature ou le hasard qui les avait faits ; ce n'était pas la prudence sociale qui les avait formés pour ces hauts et difficiles devoirs. La réflexion ni l'étude ne les y avaient point en général disposés ; ils n'avaient pas eux-mêmes le secret de leur propre sagesse ; et l'on ne trouverait peut-être point , dans les annales de l'humanité , un seul philosophe qui ait été chargé de conduire et de gouverner un peuple.

Est-il besoin de dire que , dans un gouvernement qui doit emprunter sa vie à la vertu , c'est à l'intelligence , à la raison , que doivent être remis le pouvoir et l'exercice de la souveraineté ? La démocratie poussée à son extrême limite , c'est l'abolition complète de toutes les conditions autres que le mérite. Dans les monarchies , dans les aristocraties , le mérite se fait jour

aussi, parce que l'État a beau faire, les conditions factices dont il essaye de se contenter et de vivre ne lui suffisent pas. La naissance et la richesse sont des éléments sociaux fort utiles ; et il n'est pas besoin d'avoir vécu dans nos États modernes pour savoir tout ce qu'ils valent. Aristote, au temps d'Alexandre, les appréciait tout aussi bien que nous pouvons le faire, après ces longues et nombreuses expériences de la monarchie sous toutes ses formes. Mais les politiques grecs savaient de plus, et nous savons comme eux, que la richesse et la naissance ne peuvent suffire, et qu'il faut pour les soutenir et les conserver précisément ce qui les a créées l'une et l'autre, et peut toujours les suppléer, à savoir le mérite (1). Or nous voyons assez, par

(1) Aspasia et Socrate le disent expressément dans le *Ménechène* : « Le gouvernement d'Athènes était autrefois « le même que maintenant, une aristocratie. Les uns l'appellent une démocratie, les autres autrement, selon « leur goût ; mais c'est réellement une aristocratie sous le « consentement du peuple. Le peuple qui possède l'auto- « rité souveraine, confère les charges et la puissance à « ceux qui paraissent être les meilleurs. Le seul principe « reçu, c'est que celui qui paraît être habile ou vertueux « l'emporte et commande. » (*Ménechène*, p. 195, trad. de M. Cousin.)

l'exemple même de notre siècle que rechercher avant tout le mérite personnel, indépendamment de tout autre avantage étranger, c'est le but constant de la démocratie. La plus démocratique de toutes les institutions, précisément parce qu'elle abaisse toutes les barrières, c'est le suffrage universel, que nous tentons d'appliquer et qui a déjà produit des résultats qu'on était bien loin d'en attendre. Les aristocraties les plus prudentes ne font donc pas mieux à cet égard que ne fait ou peut faire la démocratie. Elle assurera dans son propre intérêt, et par son principe même, le gouvernement des meilleurs, que Platon demandait, et qui est le seul gouvernement vraiment digne de ce nom.

Quand la hiérarchie sociale repose sur une base aussi solide, aussi juste, il est alors plus difficile qu'il y ait place dans la cité pour ces haines et ces jalousies qu'excitent les fortunes imméritées. Les passions les plus mauvaises s'apaisent devant le succès, quand il est équitable ; et l'exercice du pouvoir entre des mains qui sont dignes de le porter, adoucit bien des rancunes et rassure bien des intérêts. L'élection d'où sortent les magistratures, leur donne en

outre une force et une bienveillance qui contribuent puissamment à la paix de la cité et à l'union des citoyens. D'un autre côté, le principe de l'état démocratique est le seul qui puisse inspirer aux hommes la véritable concorde, en leur donnant, sur les sujets qui les divisent le plus ordinairement, sur le juste et l'injuste, l'honnête et le deshonnête, le bien et le mal, des opinions uniformes et immuables. La sagesse antique l'a dit, et l'expérience de tous les siècles l'a répété : « Il n'y a d'amitié solide qu'entre les hommes vertueux. » L'amitié, c'est, on le sait, l'égalité; mais c'est surtout l'égalité entre gens qui s'estiment. La vertu qui découle du principe même de l'État s'insinue donc dans toutes les parties qui le composent, pour les vivifier et les unir; et voilà comment la démocratie est le seul gouvernement où l'on comprend et où l'on applique les véritables sentiments de la fraternité sociale. Platon disait bien aux citoyens de sa cité idéale qu'ils étaient les enfants d'une même terre, d'une même patrie, qu'ils étaient tous frères, et qu'ils devaient avoir les uns envers les autres cette sympathie bienveillante qui lie les membres d'une même famille.

Mais ce n'est que de nos jours qu'on a essayé de mettre en pratique dans toute leur étendue ces nobles maximes qui jaillissent du fond du principe revendiqué en l'honneur de la démocratie.

Il faut bien voir d'ailleurs que cette fraternité est surtout intellectuelle. On doit soulager matériellement ses frères, quand ils souffrent; mais le principal devoir envers eux et le plus fécond, c'est de les améliorer moralement. Socrate est encore en ceci le modèle du citoyen accompli. A son exemple, chacun de nous peut toujours, dans une certaine mesure, appliquer à soi-même et aux autres cet examen scrupuleux et bienveillant qui instruit et corrige. La vertu n'a pas de soin plus cher et n'a pas de bienfait à la fois plus aisé ni plus utile.

Il suit de là que le dédain des biens matériels et de la richesse est très-facile à la démocratie; et ceci pour deux raisons. En poursuivant les biens divins, et en en goûtant les charmes solides, la vertu n'a pas de peine à négliger les biens vulgaires, ou du moins à ne les rechercher que dans la mesure où ils sont indispensables. Elle ne les oublie pas, mais elle les prise

à leur juste valeur et ne se passionne point pour eux, parce qu'elle place son amour plus haut. En second lieu, la vertu redoute ces biens qu'elle néglige; elle sait quels en sont les périlleux attraites pour la faiblesse humaine; elle les évite pour n'y point succomber, et elle les craint presque autant qu'elle les dédaigne. La prudence et la tempérance, qui lui sont habituelles, la préservent également de ces écueils où se brisent toujours les monarchies et les gouvernements aristocratiques.

Ce ne sont donc pas seulement les circonstances extérieures et le hasard qui donnent aux démocraties ces vertus admirables que personne ne leur conteste, la frugalité, l'austérité des mœurs, la simplicité. Ces vertus qu'a vantées l'histoire, dans les premiers temps du moins de toutes les démocraties, dérivent du principe sur lequel elles s'appuient. La tempérance est une des parties essentielles de la vertu, qui ne peut vivre au milieu des excès des passions, et qui succombe à leurs assauts.

Voilà ce qui explique encore pourquoi, dans les démocraties, le pouvoir est en général si divisé. Tempérer le pouvoir, est une maxime

aussi ancienne que sage. Socrate et Platon n'ont cessé de la recommander aux politiques de leur temps; ils la recommandent encore aux politiques de tous les siècles. Mais il n'y a guère que la démocratie qui pratique cette maxime; et les autres gouvernements ne la mettent à profit que dans la proportion même où ils se rapprochent de la forme et des institutions démocratiques. D'où vient aux démocraties cette tempérance politique, gage de la stabilité des États, et qui a soutenu Rome pendant plus de sept cents ans, si ce n'est de cette autre tempérance que la vertu impose aux citoyens, et qui de leur âme passe jusqu'à l'âme de l'État lui-même? « Si, au lieu de donner à une chose
« ce qui lui suffit, on va beaucoup au delà; si,
« par exemple, on donne à un vaisseau de trop
« grandes voiles, au corps trop de nourriture, à
« l'âme trop d'autorité, tout se perd. Le corps
« devient malade par excès d'embonpoint.
« L'âme tombe dans l'injustice, fille de la li-
« cence. Mais il n'appartient qu'aux plus grands
« législateurs, instruits de la mesure du pou-
« voir qui suffit à la nature humaine, de pré-
« venir cet inconvénient. » (Platon, *Lois*, III,

p. 172, trad. de M. Cousin.) De tous les gouvernements, c'est encore la démocratie qui résout le mieux ce problème ; et c'est à son principe qu'elle doit d'en trouver si bien quelquefois la délicate solution. Toutes les démocraties n'ont donné le pouvoir suprême qu'à de très-courtes échéances, et elles l'ont en outre diminué en l'entourant de pouvoirs secondaires qui le limitent et le refrèment. C'est la gloire des gouvernements constitutionnels, ou semi-démocratiques, de pondérer les pouvoirs en les divisant. Mais dans ces gouvernements, c'est une sorte de concession qu'ils accordent à grand'peine, ou même qu'on leur arrache. Pour les démocraties, au contraire, c'est une règle qui leur est facile, parce qu'elles se l'imposent.

C'est encore à la même cause qu'il faut attribuer l'importance que, dans toutes les démocraties, acquièrent les classes moyennes. « Comme la modération et le milieu en toutes choses sont ce qu'il y a de mieux, il s'en suit, évidemment, qu'en fait de fortunes, la moyenne propriété est la plus convenable de toutes. Elle sait, en effet, se plier plus aisé-

« ment que toute autre aux ordres de la raison,
« qu'on écoute si difficilement quand on jouit
« de quelque avantage extraordinaire en force,
« en naissance, en richesse ; ou quand on souffre
« de quelque infériorité excessive de pauvreté,
« de faiblesse, d'obscurité. Dans le premier cas,
« l'orgueil que donne une position si brillante,
« pousse les hommes aux grands attentats. Dans
« le second, la perversité se tourne aux délits
« particuliers ; et les crimes ne se commettent
« jamais que par orgueil ou perversité. Négli-
« gentes de leurs devoirs politiques dans le sein
« de la ville ou au sénat, les deux classes ex-
« trêmes sont également dangereuses pour la
« cité.

« Il faut dire encore qu'avec cette excessive
« supériorité que procure l'influence de la ri-
« chesse, un nombreux parti, ou tel autre avan-
« tage, l'homme ne veut ni ne sait obéir. Dès
« l'enfance, il contracte cette indiscipline dans
« la maison paternelle ; et le luxe dont on l'a
« constamment entouré ne lui permet pas d'o-
« béir, même à l'école. D'autre part, une ex-
« trême indigence ne dégrade pas moins. Ainsi,

« la pauvreté empêche de savoir commander,
« et n'apprend qu'à obéir en esclave. L'extrême
« opulence empêche l'homme de se soumettre
« à une autorité quelconque, et ne lui enseigne
« qu'à commander avec tout le despotisme d'un
« maître. On ne voit alors dans l'État que tyrans
« et esclaves, et pas un seul homme libre. Ici,
« jalousie envieuse; là, vanité méprisante, si
« loin l'une et l'autre de cette bienveillance réci-
« proque et de cette fraternité sociale qui est la
« suite de la bienveillance. Eh! qui voudrait
« d'un ennemi à ses côtés, même pour un ins-
« tant de route! Ce qu'il faut surtout à la cité,
« ce sont des êtres égaux et semblables, con-
« dition qui se trouve avant tout dans les situa-
« tions moyennes; et l'État est nécessairement
« mieux gouverné quand il se compose de ces
« éléments, qui en forment selon nous la base
« naturelle. Ces positions moyennes sont aussi
« plus sûres pour les individus: ils ne convoi-
« tent point, alors, comme les pauvres, la
« fortune d'autrui; et leur fortune n'est point
« convoitée par autrui, comme celle des riches
« l'est ordinairement par l'indigence. L'on vit

« ainsi loin de tout danger, dans une sécurité
« profonde, sans former ni craindre de cons-
« piration. »

Ces judicieuses observations, que ne désavouerait pas un démocrate de nos jours, de qui sont-elles? D'Aristote (1); et l'expérience de notre société, où domine la classe moyenne depuis plus de soixante ans, ne le démentira pas. C'est cette classe, déjà la plus nombreuse de beaucoup, qui fera l'ordre et la stabilité durables de notre démocratie.

Cette modération, qui va si bien avec la vertu, qui l'assure et la garantit en la conservant, est conforme à la sagesse et à la nature humaine bien comprise. Il suit de là que, reposant sur un principe aussi général et aussi profond que celui de la vertu, les démocraties ne travaillent pas, comme les monarchies ou les aristocraties, pour elles seules : elles travaillent en quelque sorte pour l'humanité tout entière. Leur activité est moins égoïste ; et les progrès qu'elles font d'abord pour elles-mêmes, sont des conquêtes

(1) Aristote, *Politique*, liv. VI, ch. 11, § 3 et suiv.

pour la civilisation du genre humain. Si Athènes et Rome n'eussent pas été des républiques, elles n'auraient point eu sur le destin des peuples, sur leur intelligence et leurs institutions, cette influence décisive et bienfaisante qui les immortalisent. Comme, au fond, l'État dans les démocraties n'a pas d'intérêt particulier, d'intérêt individuel, et qu'il ne recherche que l'intérêt de tous, il étudie le juste et le vrai dans toute leur étendue, et il les trouve l'un et l'autre dans la mesure des lumières et des mœurs du temps. Ces parcelles de justice et de vérité, dont quelques-unes suffisent à la gloire des plus grands législateurs, sont l'héritage vénérable qu'ils transmettent aux générations qui succèdent; et les démocraties ont plus apporté à ce patrimoine commun qu'aucune autre forme de gouvernement (1). C'est ainsi que la France,

(1) Aspasia et Socrate expriment la même pensée dans le *Ménexène*, en parlant de la démocratie athénienne : « Les ancêtres de ces guerriers et les nôtres, ces guerriers « mêmes, nés si heureusement et élevés au sein de la li- « berté, ont fait tant de belles actions publiques et parti- « culières dans le but de servir l'humanité. » (*Ménexène*, p. 196, trad. de M. Cousin.)

qui devait représenter plus tard la démocratie dans l'Europe moderne, a eu de très-bonne heure ce caractère éminent d'universalité dans toutes ses œuvres. La Constituante n'a pas décrété les droits du citoyen français : elle a proclamé les Droits de l'homme; et depuis la Constituante, nous n'avons rien perdu de ces généreuses traditions. Les conserver, les étendre, les approfondir, sera la gloire de notre siècle et de ceux qui suivront. Une révolution en France amène un progrès en Europe.

Terminons cette peinture de la démocratie par un dernier trait. La piété est non-seulement facile à la vertu, elle lui est indispensable. La loi de l'homme ici-bas, suivant Platon, c'est autant qu'il le peut de se rendre semblable au Dieu qui l'a créé et qui le protège; son invincible appui, c'est « la vertu, et Dieu à qui elle plaît. » L'homme qui s'élève souvent vers son auteur et son modèle infini par ses actions vertueuses, n'a pas de peine à s'y élever plus souvent encore par la pensée. C'est revenir à la source vraie, à la source éternelle du bien qu'il poursuit et qu'il pratique; et le cœur qu'anime cette sainte ardeur, résisterait à son propre

élan, s'il ne remontait pas plus haut que sa conscience et que cette vie. Voilà pourquoi les démocraties doivent être pieuses, et comment elles doivent surtout l'être, du moment qu'elles reviennent à elles-mêmes, et que, sortant de l'ivresse de la lutte qui les affranchit, elles peuvent se reconnaître et se comprendre.

Telles sont donc les conséquences à peu près inévitables qu'entraîne, pour les démocraties en général, le principe de la vertu, plus ou moins bien compris, mais toujours appliqué et cultivé par elles : sollicitude immense pour l'éducation de la jeunesse, patriotisme ardent, soumission à la loi, ordre véritable de la société, liberté absolue de penser, surveillance perpétuelle des citoyens les uns à l'égard des autres, et surtout des magistrats, empire remis à la raison et au mérite, fraternité sincère et féconde, estime modérée de la richesse matérielle, division et limitation du pouvoir, prédominance des classes moyennes, influence incomparable sur la civilisation, enfin piété profonde, parce qu'elle est toute naturelle.

Ce portrait, tout flatteur qu'il est, n'est pas faux. L'histoire atteste que parfois les démo-

craties ont mérité ces louanges à divers égards, s'il ne s'en est pas encore trouvé une seule qui les méritât toutes ensemble. Il dépend de nous seuls que l'avenir l'emporte sur le passé.

CHAPITRE IV.

De la liberté dans ses rapports avec la vertu.

Nous avons senti et nous ressentons, comme toutes les démocraties, la passion ardente de la liberté, inconnue presque entièrement dans les gouvernements d'une autre nature. Cette passion est légitime par les mêmes raisons que l'amour de la patrie ; l'amour de la liberté est même antérieur et supérieur à l'autre, bien qu'il se confonde avec lui, et que pendant longtemps homme libre et citoyen n'aient été qu'une seule et même chose.

Quand on n'a point étudié profondément la nature essentielle de la liberté dans l'être humain, on ne comprend point assez les prodiges qu'a enfantés à toutes les époques l'amour de la liberté, chez tous les peuples démocratiques. On s'étonne de toutes ces actions héroïques et surhumaines que nous atteste le fidèle souvenir de l'histoire, et que notre siècle a vues aussi

se renouveler sous ses yeux. Mais quand on pénètre jusqu'au secret ressort qui meut l'activité de l'homme, et qu'on interroge les profondeurs de la conscience, on voit mieux alors tout ce que ce levier mystérieux peut avoir de force dans ces corps immenses qu'on appelle des *nations*. La liberté dans l'homme et la liberté politique dans les États ont des liens intimes; la seconde n'est que le développement de la première, sa consécration et sa garantie sociale. La seule différence, c'est que celle-ci s'exerce par un acteur unique sur la scène étroite mais lumineuse de la conscience individuelle, tandis que l'autre s'exerce par d'innombrables acteurs sur le vaste et confus théâtre des sociétés humaines, où se fixent les regards de l'histoire.

La liberté dans l'individu est cette faculté essentielle qui permet à la volonté de se déterminer sans en appeler à d'autre autorité que la raison. Ce qui la constitue plus particulièrement encore, c'est qu'en face de la raison même, et tout en lui obéissant, l'intelligence de l'homme a la pleine et entière conscience qu'elle pourrait se déterminer en un sens contraire. Elle accepte

le conseil de la raison, mais elle ne le subit pas, puisqu'elle sent qu'elle pourrait le braver. Seulement la loi véritable de l'homme, la condition de son bonheur et de son existence même, c'est de suivre autant qu'il le peut la raison, puisqu'il est un être raisonnable.

Tout homme peut reconnaître en lui-même, en s'observant avec quelque attention, ces deux facultés fort distinctes qui se complètent réciproquement. Imaginez la raison sans la liberté ; imaginez la liberté sans la raison : l'homme périt si l'une des deux, raison ou liberté, lui fait défaut.

Il y a cependant cette différence que la raison est supérieure à la liberté ; car elle doit la régir et l'incliner à l'obéissance. Elle n'est pas absolument propre à l'homme, puisque tout en la suivant il se sent toujours fort loin et fort au-dessous d'elle. Il comprend bien qu'il y a, par delà cette raison qui éclaire les obscurités de son intelligence, une raison infinie dont la sienne n'est qu'un reflet et comme une émanation ou une ombre ; et voilà ce qu'on veut exprimer quand on dit que la raison dans l'homme ne lui appartient pas précisément et qu'elle est

impersonnelle. Tout au contraire la liberté n'a plus ce divin caractère dans les actes qu'elle produit. C'est bien toujours Dieu qui a fait à l'homme cet inestimable présent ; mais il semble qu'il le lui ait fait en propre, et qu'ensuite il s'en soit en quelque sorte retiré, puisqu'il a permis à la liberté d'aller au mal et de désertter le bien, que n'embrasse pas toujours assez fortement la débilité de notre nature. La liberté est donc relativement à nous la faculté par excellence ; et quand elle est perdue dans l'homme, l'être matériel peut subsister encore ; mais la créature humaine a disparu , digne d'une inexprimable pitié pour ce qui lui a été ravi.

On voit par là que tout ce qui dans l'individu porte atteinte à la liberté, porte réellement atteinte à l'homme même ; et les passions, quand elles bouleversent l'âme dans sa vie morale, la détruisent et la ruinent précisément en lui ôtant sa liberté.

N'est-il pas d'ailleurs de pleine évidence que la liberté est une condition indispensable de la vertu ? De quelque côté que l'on considère la vertu pour l'apprécier et la bien comprendre, elle n'est que le mérite de la volonté se déci-

dant, quelquefois au prix des plus douloureux sacrifices, à exécuter les ordres de la raison. La vertu qui n'a pas rendu de combats n'est pas une vertu, à proprement parler; et le nom même qu'elle porte ne se concevrait plus, puisqu'il indique, dans toutes les langues comme dans la nôtre, l'action d'une force qui a triomphé, et le combat trop souvent douteux où il nous a fallu choisir entre le bien et le mal, et nous décider pour le premier par la défaite du second.

Voilà bien la liberté; et nul à ces traits ne peut la méconnaître, puisque chacun de nous la porte tout entière en soi. La puissance de faire ou de ne pas faire, qu'on a confondue fréquemment avec la liberté, n'en est qu'une suite toute matérielle, qui au fond n'a rien à faire avec elle. Il faut bien que la résolution prise dans les conseils de l'âme se traduise en actes extérieurs, et la condition même où notre âme est placée relativement au corps nous en fait une inévitable loi. Mais la liberté n'en existe pas moins, incontestable et toute-puissante dans sa sphère, même lorsque l'activité qu'elle met en jeu est entravée dans son développement au dehors.

Transportez tout ceci de l'individu à l'État : élargissez les proportions du tableau, et vous comprendrez sans peine pourquoi les peuples constitués en démocratie ont fait de si prodigieux efforts pour conserver leur liberté. On le voit bien : c'était plus que leur existence qu'ils défendaient, c'était leur vertu. Athènes à Marathon triomphe de l'innombrable armée des Perses. C'est l'indépendance nationale qui est assurée par cette victoire, et l'indépendance est en quelque sorte le rempart extérieur de la liberté que l'État entretient dans son sein, comme chaque citoyen l'entretient au dedans de lui-même. Mais il ne suffit pas que l'État soit libre au dehors et qu'il n'ait rien à craindre dans ses relations de toute sorte avec ses voisins. Il faut qu'à l'intérieur les citoyens aussi soient libres dans leurs rapports avec l'État, dans leurs rapports entre eux. Qui réglera la liberté dans l'État? Qui en fixera les délicates et contestables limites? Précisément ce qui la règle dans l'individu lui-même : la raison. Or, la raison qui régit l'État et les membres de la cité, c'est la loi, faillible comme peut l'être la raison même de l'homme, mais ayant toujours comme elle le

bien seul pour mobile et pour but. La loi, c'est la raison politique, la raison sociale, disposant d'une manière générale, et, s'il se peut, impartiale, pour tous les êtres que la cité renferme. La loi doit donc être sainte et divine en quelque sorte, au même titre que la raison dans l'individu. Obéir à la loi est pour le citoyen un devoir tout aussi étroit, tout aussi impérieux que d'obéir à la raison pour l'homme; et comme tout se tient dans cet admirable enchaînement, l'homme le plus vertueux est aussi le citoyen le plus soumis. Socrate, qui toute sa vie n'a écouté que la raison, n'a pas plus de peine à écouter la loi, même quand la loi l'immole injustement.

Mais comme la raison qui parle dans la loi est faite de main d'hommes, et qu'elle est toujours justiciable de cette autre raison que Dieu fait parler dans la conscience, il s'ensuit que non-seulement la loi doit être équitable, mais que de plus, pour être vraiment obéie, il faut qu'elle soit faite, au moins indirectement, par tous les citoyens qui lui doivent obéir. On se soumet bien plus aisément à sa propre raison qu'on ne se

soumet à la raison d'autrui ; et le citoyen s'approprie en quelque sorte la raison légale en participant directement ou indirectement à la loi qui le gouverne. Voilà comment', dans toutes les démocraties, le premier attribut de la liberté civile, c'est le droit, plus ou moins large suivant les lieux, suivant les temps, pour tout citoyen d'avoir part à la confection de la loi. C'est le premier caractère auquel Aristote reconnaît le citoyen dans la cité antique ; et chez nous, aujourd'hui même, le droit le plus essentiel des citoyens n'est-ce pas le droit électoral que leur confère le suffrage universel ?

C'est dans cet assentiment raisonnable des citoyens que la loi puise son autorité principale. La force publique qui vient parfois l'appuyer et qui doit toujours en garantir l'exécution, ne vaut jamais que contre des minorités rebelles.

La loi sagement faite, équitablement appliquée, respectée par les citoyens qui s'y soumettent, telle est donc la première et l'on peut presque dire la seule garantie de la liberté dans les démocraties. Aussi quand les lois y sont mauvaises ou méprisées, tout est perdu. La

vertu politique n'y est plus possible, et l'État ne tarde point à périr.

Mais si la liberté est une condition indispensable de la vertu, qui n'est pas si elle n'est libre, la vertu sait bien aussi que c'est l'abus de la liberté qui la corrompt et la ruine. Un être qui n'est pas libre ne peut être vertueux sans doute; mais d'autre part il ne peut faillir. Si donc la liberté est la condition du bien, elle est aussi la condition du mal moral; et la vertu douteuse de l'homme a trop souvent senti, par les chutes qui la dégradent, combien le vice a des pentes nombreuses et irrésistibles. Voilà ce qui justifie la vigilance sans relâche que le sage doit exercer sur lui-même, s'il ne veut pas que son âme soit surprise et vaincue. Notre ennemi est en notre cœur; et si le véritable bonheur ne réside qu'en nous-mêmes, nos maux réels ne viennent pas non plus d'une autre source. Pour être maître de soi, il faut se combattre; et la faiblesse de l'homme est si radicale, qu'en général la liberté lui est plus fatale encore qu'elle ne lui est utile. Elle lui avait été donnée pour sa grandeur et pour son salut; elle le perd et

l'abaisse, parce que, au lieu de cette liberté qui agit dans les limites et sous l'œil de la raison, l'homme s'est laissé aller à l'empire de la passion qui permet tout.

La licence s'introduit également dans l'État ; elle y prend le nom particulier d'anarchie, à la fois quand les lois décrétées par les magistrats n'y sont plus faites suivant la raison et l'intérêt général, et quand elles ne sont plus exécutées par les citoyens, toutes bonnes d'ailleurs qu'elles peuvent être. C'est surtout à ce dernier désordre qu'on donne plus spécialement le nom d'anarchie ; mais le premier, quoique moins apparent, me semble au moins aussi fréquent et plus redoutable. Tant que les lois restent conformes à la raison, et que les magistrats chargés de les appliquer conservent le courage de remplir leur mission, l'État ne court pas un grave danger. La révolte des citoyens, si la cause en est injuste et légère, n'est pas de longue durée, et n'a jamais beaucoup de force ni d'étendue. Mais quand la loi est inique et déraisonnable par la faute des magistrats, le mal alors est profond, même quand il ne se fait pas sentir immédiate-

ment. Il pénètre peu à peu les diverses parties de l'État; il poursuit ses ravages sourdement, et, plus tard, il éclate si vivement qu'il faut une révolution pour le vaincre et le guérir.

On doit donc, pour éviter l'anarchie dans les démocraties, veiller de très-près à ces deux choses : la confection et l'exécution des lois, qui doivent toujours être équitables, et auxquelles le citoyen ne peut refuser obéissance, puisque ce serait s'insurger contre la raison même.

Mais, malgré la plus constante et la plus sincère vigilance, l'anarchie a toujours été pour les démocraties un danger prochain qui en appelle bientôt un autre en sens contraire, la tyrannie, « remplaçant l'excès de la liberté par l'excès de la servitude. » Voilà plus de deux mille ans que cet écueil a été signalé par les philosophes à la démocratie. Socrate et Platon n'ont cessé d'en avertir la république d'Athènes, qui n'a point écouté leurs conseils, tout sages qu'ils étaient : « Ce qui fait la ruine de l'État démocratique, « disait Platon, n'est-ce pas le désir insatiable « de ce qu'il regarde comme son bien suprême,

« la liberté? Or, l'amour de la liberté porté à
« l'excès, et accompagné d'une indifférence ex-
« trême pour tout le reste, ne bouleverse-t-il
« pas ce gouvernement, et ne rend-il pas enfin
« la tyrannie nécessaire? Lorsqu'un État démoc-
« ratique, dévoré de la soif de la liberté, trouve
« à sa tête de mauvais échansons qui lui versent
« la liberté toute pure et jusqu'à l'enivrer; alors,
« si ceux qui gouvernent ne sont pas tout à fait
« complaisants, et ne donnent pas au peuple de
« la liberté tant qu'il en veut, le peuple les ac-
« cuse, et les châtie comme des traîtres et des
« partisans de l'oligarchie. Ceux qui sont en-
« core dociles à la voix des magistrats, il les
« outrage, et les traite d'hommes serviles et
« sans caractère. Il loue et honore en parti-
« culier et en public les gouvernants qui ont
« l'air de gouvernés, et les gouvernés qui pren-
« nent l'air de gouvernants. N'est-il pas inévita-
« ble que, dans un pareil État, l'esprit de liberté
« s'étende à tout, et qu'il pénètre jusque dans
« l'intérieur des familles pour y jeter la conta-
« gion de l'anarchie? Or, ne voit-on pas le ré-
« sultat de tout ceci? Les citoyens deviennent

« ombrageux au point de s'indigner et de se
« soulever à la moindre apparence de contrainte;
« et ils en viennent à la fin jusqu'à ne tenir aucun
« compte des lois, écrites ou non écrites, afin
« de n'avoir absolument aucun maître (1). » Ces
mauvais échansons, qui, suivant Platon, en-
vrent le peuple, ce sont les démagogues, dont
la race n'est pas perdue, et que notre démoc-
ratie a vus sous tant de formes redoutables,
variétés de celles qu'avaient dès longtemps criti-
quées la philosophie et le patriotisme.

Au fond, il n'y a qu'un seul moyen de pré-
venir l'anarchie et d'annuler l'influence redou-
table des démagogues, c'est d'éclairer les ci-
toyens, et de leur donner, par une forte et
simple éducation, la connaissance inébranlable
de leurs véritables intérêts. Il faut qu'ils sachent
dès l'enfance, et n'oublient jamais, que leur bon-
heur se confond avec leur devoir. L'anarchie,
en ruinant l'État, ruine bien plus sûrement en-
core les particuliers. Elle ne profite à personne,

(1) Platon, *République*, liv. VIII, p. 165 et suiv., trad.
de M. Cousin.

pas même à ceux qui la provoquent; et les sophistes, amenés au pouvoir par la faveur éphémère du peuple, qu'ils trompent en le flattant, sont victimes les premiers de leurs propres succès. De nos jours, avons-nous besoin qu'on nous apprenne ce que durent ces victoires des démagogues, et ce que gagne la société à ces agitations qui n'ont d'autre mobile que la vanité et l'égoïsme de ceux qui les soulèvent et les entretiennent? Disons-nous-le avec une foi profonde: l'anarchie et le désordre, inévitables peut-être pour les démocraties antiques, puisque Platon nous l'a dit, peuvent être évités par les démocraties modernes, si elles savent profiter des expériences de l'histoire. Ayons, à cet égard, confiance dans les lumières et le bon sens de notre pays.

N'oublions pas surtout que la liberté, qui est la condition même de la démocratie et de la vertu, peut trouver dans l'ordre des contre-poids qu'il dépend de nous de lui donner. Plus la liberté est large et puissante, plus l'ordre doit avoir de garanties; et pour qui comprend bien la démocratie, il est clair qu'elle peut compor-

ter plus d'ordre qu'aucune autre forme politique, précisément parce qu'elle comporte plus de vertu. Ne serait-il pas bien étrange, en effet, que l'âme de l'homme vertueux fût le sanctuaire de l'ordre et de la paix, et que l'État, qui a pour principe la vertu, fût nécessairement condamné au trouble et à la discorde ?

CHAPITRE V.

De l'égalité, conséquence de la liberté.

L'un des moyens les plus assurés de maintenir l'ordre dans la démocratie, c'est d'y maintenir soigneusement l'égalité parmi les citoyens. Mais il faut bien savoir ce que c'est que l'égalité dans le gouvernement démocratique ; car l'égalité, dont les démocraties sont en effet si jalouses, a donné lieu à plus d'équivoques encore et de malentendus que la liberté même.

Qu'est-ce donc que l'égalité ?

Il est très-facile de le bien comprendre, si l'on se rappelle ce que c'est que la liberté. Évidemment, la liberté est le fond même de la nature humaine ; et l'homme, quand on veut le distinguer de tout le reste de l'univers, est avant tout un être libre. La liberté, prise en soi et essentiellement, est donc semblable dans tous les hommes, quelque différents qu'ils puissent être à mille autres égards, et même dans l'exercice individuel de cette liberté. C'est

là ce qui constitue l'identité de la race, parce que c'est là ce qui constitue l'être humain lui-même. Ce seul point de ressemblance suffit pour établir l'égalité des hommes entre eux ; ou pour mieux dire, c'est le seul point où ils soient égaux. Cherchez bien dans toute la nature de l'homme, vous ne trouverez, hors de cette faculté éminente et toute pareille dans chacun de nous, que différences et inégalités profondes. Au moral, au physique, tous diffèrent les uns des autres ; et si de la personne même de l'individu, l'on passe à tout ce qui l'accompagne et l'entoure, les dissemblances sont encore bien plus saillantes et décisives : naissance, éducation, fortune, position sociale, on cherchera vainement l'égalité dans tout cela ; on tentera bien plus vainement encore de l'y établir, parce que tout cela ne souffre point d'égalité véritable, et que c'est vouloir bouleverser la nature même des choses, que d'essayer de changer cette immuable loi (1).

Ainsi, la seule égalité que l'État doit garantir aux citoyens dans la démocratie, c'est l'é-

(1) Voir le *Petit Traité* de M. Cousin, *Justice et Charité*.

galité de la liberté. La Providence a donné à chacun de nous la liberté, pour que nous puissions, comme êtres moraux et responsables, développer les facultés de toute sorte qu'elle nous a réparties dans des mesures si diverses. Tout ce qui gêne et peut détruire ce libre développement doit être écarté par l'État, comme attentatoire tout ensemble et à la nature humaine et à la durée même de la société. Dieu n'a fait l'homme sociable que pour qu'il pût, par ses rapports avec ses semblables, par les secours qu'il en reçoit et ceux qu'il leur donne, arriver plus sûrement au but même de sa vie, c'est-à-dire au plus facile et plus régulier développement de son être. De là ces droits imprescriptibles et sacrés qui sont inhérents à la personne humaine, et que les nations éclairées se sont fait souvent un honneur de reconnaître dans des déclarations solennelles. Tous ces droits, sans exception, se rapportent à la liberté, et ne peuvent se rapporter qu'à elle; si l'on dit que tous les hommes sont égaux en droits, c'est uniquement parce que tous sont égaux en liberté.

Dieu n'a pas voulu que nous le fussions à

aucun autre égard ; et l'on a parfaitement démontré que l'inégalité, générale et inévitable sur tout autre point que celui-là, est indispensable à la formation et à la durée, au bon ordre et à la prospérité des sociétés humaines (1). Vouloir une autre égalité que l'égalité devant la loi, c'est aller contre le plan même de la Providence ; c'est rêver des utopies, absurdes tant qu'elles restent dans la spéculation, dangereuses quand elles tentent de se réaliser, et coupables malgré l'apparence de philanthropie qui les revêt.

Telle est la nature de l'égalité, et telles en sont les limites.

La liberté est en quelque sorte une faculté tout individuelle. L'homme est libre en soi et pour soi ; l'égalité au contraire implique nécessairement un rapport et deux termes au moins. L'égalité est donc davantage un élément social. Sans elle la société n'est plus assise sur ses bases naturelles ; et, bien que l'esclavage ait longtemps duré, il n'en était pas moins un mons-

(1) Voir surtout l'ouvrage de M. Thiers, *De la Propriété*, liv. I, ch. 6 ; et le Petit Traité de M. Passy, *Des Causes de l'inégalité des richesses*.

trueux attentat contre la nature et le droit. C'est une épreuve que Dieu a voulu imposer aux peuples qui l'ont souffert ; mais il n'est pas un instinct de notre cœur, pas une pensée de notre raison, qui ne se soulève contre lui et qui ne le réproouve, parce qu'il détruit l'homme même et le ravale au niveau de la brute en le privant de la liberté. L'égalité est si évidemment nécessaire à la société, que les politiques grecs, qui vivaient cependant au milieu de l'esclavage, n'ont pas hésité à reconnaître ce principe, et que pour eux l'un des premiers axiomes de la science politique, « c'est que la cité, l'État, n'est qu'une association d'êtres égaux ayant des droits identiques (1) ; » et voilà comment à leurs yeux l'esclave ne pouvait faire partie de la cité : il n'était pas l'égal de son maître.

On voit donc sans peine pourquoi les sociétés démocratiques tiennent tant à l'égalité. Je ne dis pas que cette passion ne puisse venir quelquefois d'une jalousie peu louable ; mais ces

(1) Aristote, *Politique*, liv. III, ch. 11, § 2, et liv. IV, ch. 7, § 2 et *passim*. Platon admet aussi l'égalité, puisque de tous ses citoyens il fait des frères. (*République*, liv. III, p. 187, trad. de M. Cousin.)

motifs déraisonnables et vils sont des exceptions. Les démocraties veulent l'égalité, parce que l'égalité, juste par elle-même, est indispensable à leur existence. Quand l'État a pour principe la vertu, quand la vertu a pour condition la liberté, il n'y a de relations possibles entre les membres de l'association civile que celle que peut avouer l'égalité. Le sentiment qui pousse quelques cœurs dégradés à envier la richesse et les avantages d'autrui, est plus rare encore, quoi qu'on en puisse dire, dans les démocraties qu'il ne l'est partout ailleurs, parce qu'en général les différences politiques et matérielles entre les citoyens y sont moins grandes que dans les autres gouvernements.

Du reste, l'égalité n'empêche en rien ces distinctions sociales qui ne séparent pas les hommes entre eux, mais qui les classent suivant les besoins et les nombreux degrés de la hiérarchie politique. Il y a beaucoup de magistratures dans les démocraties; et elles peuvent y être d'autant plus respectées, que c'est l'élection qui les constitue pour la plupart, et qu'elles sont temporaires. On n'a point de jalousie contre le magistrat qu'on a choisi et qu'on

a l'espoir légitime de pouvoir remplacer bientôt. C'est alors une simple émulation qui tourne au profit de l'État, et au profit même de celui qui l'éprouve. Il est donc possible d'organiser dans la démocratie un gouvernement d'autant plus fort qu'il ne blesse point le juste orgueil des citoyens; et l'égalité ainsi entendue, loin d'être un obstacle à l'ordre et au pouvoir, lui est au contraire un secours très-puissant, si l'on sait en bien user.

Les plus dangereux ennemis de l'égalité sont ceux qui prétendent la porter sur un terrain qui n'est pas le sien. Ne la faites pas sortir de la liberté; car partout ailleurs elle est impossible; et les essais impuissants que vous pourriez tenter, ne se fondant que sur une iniquité flagrante, n'amèneront que désordres et que ruines sociales. L'égalité des biens est une chimère, parce que l'égalité des intelligences et des labeurs est impossible, et que la propriété, promise en dépouille au peuple souffrant par des sophistes factieux, n'est en définitive que le fruit légitime du travail et de l'intelligence.

Il faut donc le proclamer bien haut : la différence de richesses ne blesse en rien la véri-

table égalité; elle ne blesse que les désirs cupides et insensés qui ne sont pas même naturels au cœur de l'homme, et que de détestables conseils peuvent seuls y développer, pour la honte et le malheur de celui qui les ressent et les satisfait. L'envie est un supplice pour l'âme qui l'éprouve, et son premier châtimement : elle isole l'individu de ses semblables, qu'elle change en autant d'ennemis ; et comme il est fait pour vivre avec eux, elle devient la contradiction la plus douloureuse de sa nature, en combattant ses tendances les plus délicates et les plus irrésistibles.

CHAPITRE VI.

De la fraternité, autre conséquence de la liberté.

La fraternité est une conséquence de la liberté tout aussi directe que l'égalité elle-même.

L'homme se sent libre, et il sait qu'à ce titre les autres hommes sont ses égaux, doués comme lui de ce divin privilège. Il n'est pas nécessaire que la réflexion vienne le lui apprendre. Le moindre rapport avec ses semblables lui découvre le mystère admirable de leur nature, qui est aussi la sienne. Il ne s'y est jamais trompé, il ne s'y trompera jamais ; et les pensées même les plus simples qu'il échange avec un autre homme lui révèlent irrésistiblement un être de sa famille et de sa race. Il aurait beau faire, il ne pourrait d'aucune manière établir ces relations avec les autres êtres. Il peut les aimer et être aimé d'eux ; il n'y verra jamais un égal, un semblable, un frère, parce qu'il n'y verra point ce caractère du libre arbitre et de la raison, qui imprime à l'homme le sceau divin de sa nature.

Ainsi, le respect et l'admiration de la liberté qu'on sent en soi, et qu'on attribue aux autres, telle est l'origine profonde et la cause indestructible de la bienveillance que les hommes sentent les uns pour les autres, et qui est un des liens les plus puissants de la société. Le système de philosophie qui a prétendu que l'état naturel des hommes entre eux est un état de guerre, serait le plus triste des systèmes, s'il n'en était le plus faux. L'homme, par sa nature, est un être sociable, comme l'a si bien vu Aristote, c'est-à-dire, un être bienveillant. Il n'est pas même besoin, pour que les membres de la cité reconnaissent des frères dans leurs concitoyens, de les y pousser par cette fiction que Platon permet à ses magistrats (1); c'est un sentiment spontané, inhérent au cœur de l'homme, issu du sein même de la famille, et qui ne s'éteint parfois que sous le coup des besoins les plus impérieux et des nécessités les plus urgentes.

Sans doute la philosophie, la religion, peuvent revendiquer une belle part dans le déve-

(1) Platon, *République*, liv. III, page 186, trad. de M. Cousin.

loppement et les applications de ce noble sentiment de la fraternité ; mais ni l'une ni l'autre ne l'ont créé. C'est Dieu qui l'a mis en nous avec tant d'autres facultés non moins admirables et non moins fécondes. Il a voulu que nous aimions nos semblables, afin que nous puissions vivre avec eux ; et la fraternité s'est étendue, approfondie, constituée, avec les progrès de la civilisation, comme la liberté et l'égalité elles-mêmes. Ce n'est pas en un jour que les sociétés sont devenues libres comme elles le sont aujourd'hui, ni que l'égalité des citoyens a été garantie efficacement par des lois équitables. La fraternité, liée de si près à la liberté, à l'égalité, a suivi les mêmes phases ; et, parmi nous, elle a éclaté précisément le même jour et par les mêmes causes. Dans l'histoire de l'humanité, ce sentiment a passé de la famille à la cité ; de la cité, à un peuple ; et d'un peuple, passera à l'humanité entière ; pacifiant d'abord les relations des membres d'une même famille, puis ensuite celles des citoyens d'un grand État, et enfin celles des nations sur la surface de la terre.

La liberté, concentrée dans l'individu, le constitue essentiellement, et ne sort pas de sa

conscience ; l'égalité n'établit entre lui et ses semblables que des rapports de stricte justice ; la fraternité achève et complète le rôle de toutes deux , et répand dans la société l'attrait tout-puissant de l'amour. La liberté forme la nature de l'homme ; l'égalité représente sa raison, austère et précise comme la justice elle-même ; la fraternité, plus douce, mais tout aussi nécessaire et tout aussi vieille, répond davantage au cœur de l'homme et à sa sensibilité.

Chose remarquable ! dans cette devise qu'a inaugurée la société française , et dont l'auteur est oublié, dès aujourd'hui , après moins d'un demi-siècle, la science et la psychologie la plus profonde retrouvent les éléments essentiels de la nature humaine et de la société. L'analyse la plus délicate et la plus exacte n'eût pu mieux faire que l'instinct national et la politique. De ces trois termes qui s'impliquent et s'enchaînent , il n'en est pas un qui soit à retrancher. Ils sont tous à la place qui leur est propre , et l'ordre où ils se suivent est l'ordre immuable que la philosophie leur eût donné. Avant de constituer la société, il faut bien que l'individu existe avec le caractère sans lequel il n'est pas,

puisque la société n'est que la collection des individus ; après l'individu , la société , qui a ses nécessités aussi , s'appuie sur deux bases sans lesquelles elle ne peut subsister : la justice , qui en fait la paix et la force ; la charité , qui en fait le charme et la durée. Il faut être équitable même quand on admire , et je ne voudrais pas adresser au législateur qui décréta le premier cette formule féconde des louanges imméritées. Mais j'avoue que , si la science ne l'a pas instruit , son cœur , battant à l'unisson du cœur d'un grand peuple , l'a mieux inspiré que la science sans doute n'eût pu le faire : ce n'est point elle qui a proclamé la Déclaration des Droits de l'homme , qu'elle approuve et qu'elle justifie : ce n'est point elle non plus qui a conçu cette noble devise qui est comme le drapeau moral de la nation. Si ce drapeau , ainsi qu'on l'a dit , doit faire le tour du monde , c'est que le peuple qui l'arbore prononça le premier ces trois mots qui résument l'humanité même , et qui expriment les sources intarissables et saintes de tous ses progrès.

En lisant au front de la nation française cette immortelle inscription , je me sens saisi d'une

sympathie et d'un respect involontaires ; et je me dis que la société qu'animent de telles pensées doit être digne de l'amour et de l'admiration de ses fils et de tous les hommes. Je ne sais point encore jusqu'où elle a porté la pratique intelligente et sincère de la liberté , de l'égalité , de la fraternité ; mais comme nécessairement il faut penser avant d'agir, j'attends beaucoup d'un peuple qui parle un si noble langage. Les nations ne sont pas comme les sophistes, qui se contentent de vains mots ; et celle qui a conçu ces grandes idées a dû en inspirer ses institutions, en même temps qu'elle les a gravées sur les pierres de ses monuments.

CHAPITRE VII.

De l'état actuel de la démocratie française.

Je prendrai la défense de la société, non pas seulement contre les sophistes qui l'insultent et qui la déchirent, mais aussi contre la société même. Modestie ou ignorance de soi, je ne trouve pas qu'au milieu des attaques iniques dont elle est poursuivie, elle sente assez vivement tout ce qu'elle vaut. Sans doute, il est bon de voir surtout de quelles qualités l'on manque, afin de les acquérir; mais il convient aussi de reconnaître celles que l'on possède, surtout quand d'autres les nient. C'est le moyen de se rassurer soi-même contre les accusations dont parfois on pourrait se laisser ébranler.

Disons-le donc bien haut : cette société, que l'on calomnie quand on ne peut l'attaquer à force ouverte, est la moins imparfaite et la plus équitable que l'histoire ait jamais connue. Ce n'est pas en vain qu'au dernier siècle, elle a

proclamé les Droits de l'homme : elle les a réalisés autant qu'elle l'a pu dans ses lois, dans ses mœurs ; elle les développe chaque jour ; et il n'est pas une nation au monde où ils soient en général mieux compris et plus respectés.

Pourtant, depuis soixante années tout à l'heure, cette grande nation cherche la forme de gouvernement qui lui convient et ne la trouve pas. Pendant cet intervalle, les institutions sociales n'ont pas changé dans ce qu'elles ont d'essentiel ; et les immenses bienfaits de 89 n'ont point été un seul instant compromis ; bien plus, ils se sont étendus et consolidés par les tentatives passagères qu'on a faites pour les restreindre. Mais les formes politiques durant le même temps, ont été cinq ou six fois brisées. République, monarchie du génie, monarchie absolue restaurée, monarchie constitutionnelle, tout a été essayé, tout a été malheureux ou impuisant. La République est morte par l'anarchie ; l'Empire est tombé sous les coups des étrangers victorieux par ses excès : la Restauration a péri sous un parjure ; et le dernier règne, sous son propre affaissement.

Politiquement, la nation est encore en ré-

volution ; socialement, ses principes sont désormais établis , et malgré les attaques les plus furieuses , ils sont immuables. On les discute avec une sorte de frénésie, et pourtant on ne les ébranle point. On leur livrait naguère à main armée un assaut formidable ; ils en ont triomphé, pour sortir du combat plus invincibles et plus évidents. La propriété, la famille, telles qu'elles sont constituées par nos codes, sont des conquêtes définitives, que la violence ou la ruse des démagogues ne pourra faire remettre en question.

A ces premiers éléments d'ordre, s'en joint un autre dont on ne tient pas assez de compte, et qui est presque aussi puissant, je veux dire cette organisation administrative, qu'a régularisée le génie incomparable d'un grand homme, et qui est la portion la plus solide de sa gloire. Grâce à cette organisation, le pays a pu changer de gouvernement sans être bouleversé ; et les régimes politiques qui se sont succédé ont dû se servir d'un instrument qu'avait employé le vaincu, et qui n'en était pas moins efficace entre les mains du vainqueur. C'est que l'administration a su établir entre les citoyens et l'État

des liens presque aussi énergiques et réguliers que ceux qui unissent les citoyens entre eux. Au milieu de toutes ces commotions politiques, elle a subsisté comme la société même, qu'elle doit toujours servir, indispensable à tous les gouvernements, et plus solide qu'aucun d'eux. On a pu voir récemment tout ce que ce mécanisme, qui s'étend sur le pays entier et qui pénètre jusque dans ses moindres artères, avait de souplesse et d'utilité. Une révolution a pu s'installer en un seul jour, universellement maîtresse, régulière et calme, si les passions de quelques esprits égarés ne fussent venues en troubler le cours. Croit-on que le torrent eût pu si aisément s'écouler, s'il n'avait rencontré un lit tout préparé pour le recevoir, comme il l'avait été pour bien d'autres ?

La société assise sur des principes empruntés à la justice, à la raison, à la philosophie, et servie dans ses intérêts de chaque jour par cette administration dont nous sommes fiers à juste titre, a pu traverser les crises les plus redoutables sans y recevoir des blessures trop profondes. Ce qui le prouve bien, c'est qu'au milieu même de ces agitations et depuis le commencement du siècle,

la prospérité matérielle, sauf des intermittences qui n'ont jamais été bien longues, s'est immensément accrue. Je ne nie pas que la misère ne fasse encore bien des ravages dans les grandes villes, malgré les efforts d'une charité intelligente et infatigable. Mais on peut affirmer que l'aisance générale s'est augmentée constamment, et que ce progrès n'est pas près de cesser. Ce n'est pas le plus important sans doute; mais il est d'un heureux augure, et il ne peut se produire sans en impliquer bien d'autres plus précieux que lui.

Ainsi, la société dans ce qui dépend d'elle, codes, administration, travail, n'a point de reproches sérieux à se faire; et elle peut se rendre justice sans blesser en rien la modestie.

Mais dans l'intérêt même de cette société, de sa bonne conduite et de son bonheur, ce que le pouvoir doit rechercher avant tout, c'est d'être respecté; et le seul moyen de l'être, c'est de le mériter. « Le respect s'en va, » ont dit quelques voix chagrines: mais il faut bien le savoir, le respect ne peut s'attacher qu'à ce qui est respectable. Le pouvoir doit toujours s'efforcer de conquérir la confiance des citoyens,

qui facilite tant de choses et prévient tant de dangers. Mais de nos jours encore plus que jamais, il est manifeste que la force des gouvernements est une force purement morale. Gagnez les esprits, gagnez les cœurs, voilà le point capital ; tout le reste n'est rien : de mémorables catastrophes nous l'ont assez montré.

Depuis plus de trente ans le pouvoir a déserté, pour des causes diverses, la direction des intelligences. C'est son devoir de la ressaisir ; car c'est là qu'est tout le mal. La nation n'a pas su se défendre à elle seule des passions corruptrices qui lui étaient soufflées de tant de côtés. Sous l'Empire, la littérature était peu brillante, mais elle était honnête ; sous la Restauration, elle a eu quelque temps un véritable éclat qui contribuera beaucoup à la gloire du pays. Mais dans les dernières années déjà, elle commençait à se corrompre ; et depuis lors ses excès n'ont pas connu de bornes. J'excepte, bien entendu, les œuvres sérieuses, en très-petit nombre, qui feront l'honneur de notre temps : celles-là ne s'adressent qu'à une élite qui n'a pas besoin d'être dirigée, et que préserve naturellement un goût délicat et solide. Mais ces ou-

vrages à peu près innombrables, journaux, pamphlets, brochures, drames, romans, qui chaque jour inondent la société et parlent au vulgaire, quel mal ne lui font-ils pas ? Les théories les plus fausses, les espérances les plus chimériques, les passions les plus perverses s'y étalent sans mesure et sans honte ; parfois elles circulent sous le couvert et l'appât du talent. C'est à des classes généralement peu éclairées que tant d'auteurs peu scrupuleux s'adressent ; et comme le nombre des lecteurs s'accroît avec les progrès mêmes de la démocratie et de la civilisation, les écrivains se multiplient et se dépravent par le succès et les bénéfices de leurs œuvres.

Il faut qu'à tout prix la société apporte de prompts obstacles à ce mal qui peut à lui seul la dévorer. Il faut qu'elle fasse reculer ce torrent qui la dévaste, ou pour mieux dire, qu'elle en tarisse les déplorables sources. Les classes moyennes, qui forment presque toute la nation, en favorisant de leur approbation, ou même de leur silence, ces œuvres détestables, préparent contre la société, c'est-à-dire contre elles-mêmes, ces attaques forcenées, qui non-seulement

peuvent la perdre en un jour, mais qui entretiennent dans son sein le poison de la haine et de la crainte. Dans une société où toutes les fortunes , presque sans exception , sont médiocres ; où l'aisance ne résulte pour chacun que du travail et d'une très-modeste propriété , où les trois quarts au moins des citoyens possèdent ; où la fraternité est sincère et plus largement développée que partout ailleurs au monde, d'abominables doctrines ont pu cependant faire germer au fond des âmes des jalousies et des fureurs qu'on ne connaît point , même dans les oligarchies les plus oppressives. On a répété aux ouvriers que leurs maîtres étaient des ennemis qu'il fallait au besoin dépouiller par la force ; et la révolte d'une part, et l'épouvante de l'autre, ont desséché presque subitement tous les canaux de la richesse nationale. Mais il faut bien que les classes moyennes se le disent : Il y a vingt ans et plus que ce mal s'est formé dans l'ombre ; il a fait de sourds progrès ; et comme les feux souterrains d'un volcan , il a couvé longtemps avant l'effroyable explosion qui l'a révélé. Si les classes moyennes, c'est-à-dire les classes éclairées , eussent été plus pru-

dentes, elles auraient prévenu cet incendie. C'est de leur sein que sont sortis tous ces novateurs qui devaient ensanglanter la société, et la bouleverser dans ses profondeurs. Leurs théories, accueillies d'abord par une curiosité trop peu intelligente, dédaignées ensuite comme absurdes, n'en ont pas moins fait leur chemin; et des esprits à qui elles s'adressaient au début, et qui pouvaient les juger et les proscrire, elles sont descendues à d'autres esprits, où l'ignorance, aidée des passions mauvaises de la misère, les a facilement propagées, en attendant qu'on essayât de les mettre en pratique.

La démocratie a donc fait une faute qui est de nature à compromettre sa prospérité et même son existence, en n'arrêtant point, quand elle le pouvait, ces affreuses théories. Elle avait assez de lumières pour les combattre et les détruire : mais elle a manqué de prudence. Et pourtant la prudence lui était facile : car elle remplit généreusement tous les devoirs de la charité sociale; et elle pouvait éloigner ces odieux conseils du cœur de ceux qui souffrent, d'autant plus aisément qu'elle est toujours prête au sacrifice et à l'abnégation pour soulager leurs maux.

Ainsi, le pouvoir, maître de l'éducation du peuple et disposant de ressources de tout ordre, doit unir sa prudence et sa force avec celle des classes moyennes, pour éteindre ces fatals enseignements, qui n'ont eu tant d'échos que parce qu'on ne leur répondait pas. Diriger vers le vrai et vers le bien ces innombrables citoyens nés tout à coup à la vie de l'intelligence, et s'y égarant à leurs premiers pas, c'est une œuvre immense et délicate que la démocratie ne peut oublier sans s'exposer elle-même à de constants et mortels dangers.

Il faut aussi qu'à la prudence sociale les classes moyennes joignent un courage plus actif et plus sûr de lui-même. C'est une chose fort étrange et que l'histoire ne croira pas sans quelque peine ! Voilà toute une nation armée : elle compte plus de trois millions de citoyens pouvant aller au combat et ayant des armes pour le soutenir. Il semblerait que l'ordre public dût être dans ce pays inébranlablement garanti ; et cependant, il suffit quelquefois, pour le troubler et pour mettre la société tout entière sur le bord de l'abîme, de quelques sophistes criminels qui poussent à la lutte une poignée

d'hommes égarés. Évidemment, ces tentatives parricides seraient impuissantes, si tous les bons citoyens étaient résolus à courir sans retard au secours de la justice et des lois indignement violées. Il faut qu'ils aient en eux-mêmes une foi plus énergique, et qu'ils sachent bien que le droit est avec eux. Ce courage même, en sauvant la société, vaudrait mieux que la clémence : car, devant cette barrière d'une conviction unanime et toute-puissante, l'anarchie renoncerait bientôt à des luttes impies que désavouent dans leur conscience la plupart de ceux qui s'y laissent entraîner.

Mais si la prudence et le courage sont nécessaires à notre démocratie, la tempérance le lui est bien davantage encore ; et la tempérance que je lui conseille est de deux sortes, dont l'une lui sera facile, et dont l'autre fera sa gloire et sa puissance, parce qu'elle est pleine de difficultés et de bienfaits.

On a beaucoup reproché à notre société ce besoin des jouissances matérielles dont elle est travaillée ; on lui a reproché aussi d'en faire une trop haute estime. L'avertissement est très-sage ; mais je ne crois pas que la critique

soit fort juste. Il est certain que , pendant dix-huit ans, on a prêché à cette nation des doctrines peu relevées et peu honorables. Sous toutes les formes , on lui a dit : « Enrichissez-vous, jouissez : voilà toute la vie des nations ; c'est toute la vie des individus. » Mais la nation ne l'a pas cru, parce que ces honteux conseils étaient combattus par les conseils meilleurs d'une philosophie spiritualiste , et que de plus ils étaient profondément antipathiques à la pensée nationale. Il est possible que quelques individus se soient laissé gagner par la contagion ; mais au fond elle a fait très-peu de ravages ; et , selon toute apparence , un mal aussi bas n'est pas à craindre pour notre peuple. Néanmoins, il est toujours bon de se tenir sur ses gardes, et de ne pas donner aux biens très-secondaires de la fortune une préférence que méritent seuls des biens supérieurs et plus sûrs. Mais la position générale de notre nation la porte presque inévitablement à la modération. Il y a bien longtemps qu'Aristote l'a dit : « La classe la plus propre à la démocratie est celle des labou-
« reurs : aussi la démocratie s'établit sans peine
« partout où la majorité vit de l'agriculture.

« Comme elle n'est pas fort riche, elle travaille
« sans cesse, et ne peut s'assembler que rare-
« ment pour les réunions politiques. De plus,
« comme elle ne possède pas le nécessaire, elle
« s'applique aux travaux qui la nourrissent et
« n'envie pas d'autres biens que ceux-là. Tra-
« vailler vaut mieux encore que gouverner et
« commander, là où l'exercice du pouvoir ne
« procure pas de grands profits. » (*Politique*,
VII, 2, § 1.) On peut donc être rassuré sur ce
point; et la cause profonde qui, depuis plus de
mille ans, a fait naître et grandir la démocratie
parmi nous, la préservera facilement de ces abus
de la richesse qui ont perdu tant de monarchies
et d'aristocraties. La division extrême des biens,
la médiocrité générale des fortunes, et la vie des
champs, nous garantissent les goûts modérés
et simples dans la masse de la nation.

Mais la tempérance qu'on pourrait appeler
politique, nous sera bien autrement difficile; et
cependant pour le repos de la société elle est
bien autrement importante. Après des siècles de
lutte, la démocratie est aujourd'hui pleinement
victorieuse. Toutes les barrières sont abaissées.
La démocratie n'aura de limites que celles qu'elle

saura s'imposer à elle-même. Quand le monarque, ou le corps aristocratique, chargé du gouvernement, commet des fautes et des excès, il y a toujours près de lui, à ses côtés, la nation qui peut arrêter le mal dont elle souffre, et rétablir, même par la force, l'équilibre rompu. Mais chez une nation souveraine, maîtresse absolue de la toute-puissance, n'ayant plus qu'elle-même pour sauvegarde et pour guide, toutes les fautes sont possibles, et elles sont irréparables, en ce sens qu'elles ne peuvent être réparées que par celui même qui les a commises, et que l'on se corrige bien difficilement soi-même. C'est donc ici qu'apparaîtra la sagesse ou l'imprudence de notre démocratie. Si elle ne sait pas tempérer son propre pouvoir; si, par de fortes institutions, elle ne sait pas se donner d'infranchissables bornes, elle court risque d'aller à l'abîme et de se perdre, comme se perdent les despotes et même les rois, par l'excès de sa puissance. Comme eux encore, la démocratie a ses flatteurs, qui sont les démagogues, l'aveuglant par leurs viles adulations, et lui persuadant que tout lui est permis parce que tout lui est possible. Ce sont là les vrais ennemis de la démocratie, de

même que ses amis véritables seront ses conseillers les plus sévères. Or, il n'y a qu'un moyen de tempérer le pouvoir, c'est de le diviser ; et plus les pouvoirs politiques sont élevés et forts , plus cette maxime leur est applicable. Par suite, ce dont la démocratie doit surtout se défendre, c'est d'accorder une autorité sans contre-poids au corps législatif qui représente sa volonté : tant que ce point capital n'est pas sagement réglé , le gouvernement démocratique est bien près de se corrompre et de faillir, parce qu'alors il est toujours à la merci d'un décret, qui n'est souvent qu'un caprice ou une erreur de la foule. Mais aussi la tempérance politique ne peut pas remporter de victoire plus féconde que celle-là ; c'est à cette question suprême que doit s'attacher surtout la sagesse des législateurs chargés de la résoudre , parce qu'elle comprend et tranche toutes les autres.

Un dernier conseil de tempérance politique qu'on doit adresser à la démocratie, c'est de ne pas conserver, contre les pouvoirs qu'elle crée et qu'elle peut toujours changer, cet esprit d'hostilité qui , dans le passé, a trop souvent provoqué leurs fautes. On comprenait jusqu'à

un certain point cette opposition, cette résistance malveillantes sous les régimes antérieurs. Aujourd'hui rien ne les justifie, ou pour mieux dire, tout au contraire les repousse. Il faut que les citoyens obéissent avec soumission non-seulement à la loi, mais encore aux magistrats qui l'appliquent. Les magistrats, de leur côté, en face d'une démocratie vigilante et des répressions de toute sorte dont elle dispose, ne seront guère tentés d'abuser d'un pouvoir toujours responsable et dont ils connaissent trop bien la véritable source. L'obéissance et l'autorité dans l'association civile sont un intérêt commun dont chacun profite, et dont personne ne peut être blessé, sous un gouvernement où chaque citoyen a sa part. « L'autorité et l'obéissance, « comme le dit parfaitement Aristote, ne sont « pas seulement choses nécessaires, elles sont « de plus choses éminemment utiles. » (*Politique*, I, v, 2.)

Ainsi, pouvoir divisé à la tête de l'État, exercice bienveillant de l'autorité que les citoyens respectent, modération générale des particuliers, voilà ce que la tempérance exige de notre démocratie, et ce que notre démocratie lui de-

vra nécessairement accorder, si elle tient à son propre bonheur et à sa durée pacifique et prospère.

Quant à la justice, elle a beaucoup moins à exiger de nous. Il n'y a guère de peuple, ni de nos jours ni dans l'histoire, qui ait mieux compris les devoirs que la justice impose aux hommes. J'en ai pour garant notre grande révolution de 1789, nos codes, et par-dessus tout l'excellence même de notre société, qui n'est aussi forte que parce qu'elle est juste. Or, la justice est la première vertu sociale; et sans croire que nous ayons fait tout ce qu'elle demande et que le progrès nous soit interdit désormais, on peut dire que ce noble culte est sincèrement pratiqué parmi nous, et que nous sommes tout prêts à le pratiquer plus saintement encore en nous améliorant sans cesse.

Enfin, pour dire un mot de la dernière partie de la vertu, la religion n'a certainement point à se plaindre de la démocratie française. Le grand mouvement de rénovation religieuse commencé voilà près d'un demi-siècle, dirigé d'abord par un grand homme, organisateur pacifique de la société après la tourmente révolu-

tionnaire, secondé par la littérature, affermi par la philosophie, s'est continué dans ce qu'il a de légitime et d'utile. Les derniers événements lui ont même donné quelque chose de plus solennel et de plus sincère ; et la piété, dont Platon fait une nécessité aux États aussi bien qu'aux individus, devra s'accroître à mesure que notre démocratie deviendra plus vertueuse.

Mais, je le répète, le devoir le plus pénible pour notre démocratie, et le plus urgent tout ensemble, c'est de se tempérer elle-même. Il faut qu'elle modère à tout prix des emportements qui, parfois, ont dépassé la mesure, et qui, tournés désormais contre la nation qui se les permettrait, favoriseraient une incurable anarchie et seraient une sorte de suicide.

Mais déjà, si le patriotisme ne m'abuse, je crois apercevoir l'aurore d'un temps nouveau ; et cette grande épreuve du suffrage universel, traversée si pacifiquement par huit millions de citoyens, peut donner une juste espérance, même à la plus sévère philosophie.

CHAPITRE VIII.

Conclusion.

Je veux conclure en quelques mots.

Grâce à Dieu , les principes sont parfaitement clairs; ils sont incontestables :

Il n'y a de salut pour les États et pour les citoyens que dans la pratique de la vertu, éclairée de plus en plus par la science ; pénétrant et circulant dans tous les rameaux de la vie sociale, qu'elle soutient et qu'elle fortifie; donnant, avec la prudence qui prévoit les choses de loin et les fait durer , le courage qui les exécute avec énergie ; la tempérance, qui les modère ; la justice, qui les ordonne et les règle ; la liberté, qui les rend dignes de l'homme ; l'égalité, qui garantit ses droits ; la fraternité, que réclame son cœur fait pour aimer ; la piété enfin, qui place et unit les hommes sous l'œil et la conduite de leur Père commun.

Voilà le principe dans toute sa grandeur et sa simplicité.

Heureux les peuples et les individus qui le comprennent ! plus heureux encore ceux qui le réalisent et l'appliquent , accomplissant tout à la fois la loi divine de l'humanité, et s'assurant à eux-mêmes la véritable paix , la puissance et la durable félicité !

25 décembre 1848.

FIN.

1. The first part of the document is a list of names and titles, including the names of the authors and the titles of their works. This list is organized in a structured manner, likely serving as a table of contents or a list of references.

2. The second part of the document contains a series of numbered entries, each corresponding to a specific item or topic. These entries are arranged in a list format, providing a clear and organized overview of the content.

3. The third part of the document consists of a series of paragraphs of text, which appear to be a detailed description or analysis of the items listed in the previous sections. The text is written in a formal and professional style, typical of an academic or technical document.

TABLE DES CHAPITRES.

	Pag.
CHAPITRE PREMIER. — Du principe de la démocratie, la vertu.	5
CHAP. II. — Des diverses parties de la vertu.	19
CHAP. III. — Des conséquences pratiques du principe de la vertu dans la démocratie.	27
CHAP. IV. — De la liberté dans ses rapports avec la vertu.	51
CHAP. V. — De l'égalité, conséquence de la liberté.	66
CHAP. VI. — De la fraternité, autre conséquence de la liberté.	74
CHAP. VII. — De l'état actuel de la démocratie française.	80
CHAP. VIII. — Conclusion.	98



EN VENTE :

PREMIÈRE LIVRAISON ,

JUSTICE ET CHARITÉ,

PAR M. VICTOR COUSIN.

DEUXIÈME LIVRAISON ,

DE LA PROPRIÉTÉ D'APRÈS LE CODE CIVIL ,

PAR M. TROPLONG.

TROISIÈME LIVRAISON ,

DES CAUSES DE L'INÉGALITÉ DES RICHESSES ,

PAR M. HUPPOLYTE PASSY.

QUATRIÈME LIVRAISON ,

BIEN-ÊTRE ET CONCORDE DU PEUPLE FRANÇAIS ,

PAR M. CH. DUPIN.

CINQUIÈME ET SIXIÈME LIVRAISON ,

DU DROIT DE PROPRIÉTÉ ,

PAR M. THIERS.

Première et deuxième partie.

SEPTIÈME ET HUITIÈME LIVRAISON.

VIE DE FRANKLIN ,

PAR M. MIGNET.

Première et deuxième partie.

On trouve chez les mêmes libraires :

PHILOSOPHIE POPULAIRE ,

PAR M. VICTOR COUSIN ;

suivie de la première partie de la profession de foi du
vicaire Savoyard sur la morale et la religion naturelle.

PRIX DE CHAQUE LIVRAISON : 40 CENTIMES.